

Inu. A. 48. 918

B. P. HASDEU

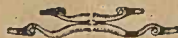
HISTOIRE
DE LA
TOLÉRANCE RELIGIEUSE
EN
ROUMANIE

Traduite avec l'autorisation de l'auteur

par
FRÉDÉRIC DAMÉ
et
BONIFACE FLORESCU

TROISIÈME ÉDITION

DONAȚIUNEA
MIHAI BOERESCU



BUCAREST

SOCEC ET C^{IE} LIBRAIRES
7. CALLEA MOGOSHOI 7.

1876

63863



HISTOIRE
DE LA
TOLÉRANCE RELIGIEUSE
EN
ROUMANIE

Pour paraître prochainement

HISTOIRE CRITIQUE
DES
ROUMAINS

Traduite en français sous les yeux de l'auteur.

PAR

Frédéric Damé

PRÉFACE.

Publié pour la première fois en 1867, ce livre a eu, jusqu'aujourd'hui, deux éditions roumaines.

*Le Journal **La Roumanie** m'offre son concours pour en donner une édition française. Je me suis senti d'autant plus heureux de cette proposition que le fait de la tolérance religieuse en Roumanie a besoin d'être mieux connu en Occident.*

Écrit purement au point de vue scientifique, ce livre ne se préoccupe aucunement de ce qu'on peut nommer „la question israélite“, ou „la question jésuitique“, ou n'importe quelle ques-

tion à l'ordre du jour. Mais parce qu'il ne descend pas dans l'arène militante, cet ouvrage n'est pas moins destiné, par les matières mêmes dont il traite, à jeter un rayon de lumière sur toute espèce de rapports qui existent ou existeront entre les Roumains et les Etrangers sur le terrain religieux.

L'intérêt historique s'unit ici à l'importance de l'actualité.

En revoyant le texte de la dernière édition roumaine et la présente traduction, j'ai ajouté plusieurs données qui m'avaient échappé ou qui ne me sont venues que plus tard entre les mains. Cette édition est donc, à tous égards, la plus complète.

Bucarest, 1873.

B. P. Hasden.

HISTOIRE
DE LA
TOLERANCE RELIGIEUSE
EN
ROUMANIE

PAR
M. B. P. HASDEU.

I.

La Religion du Roumain

La phrénologie essaye, de préciser sur le crâne de l'homme, les signes extérieurs qui indiquent une tendance naturelle au bigotisme. Elle observe en même temps que ces signes sont plus développés chez quelques uns, moins saillants chez d'autres, absolument nuls chez un certain nombre. Appliquant cette conclusion à

des peuples entiers, la science de Gall et de Spurzheim n'hésite pas à établir une distinction entre les différentes nations considérées comme unités. Elle constate, par exemple, que chez les Indiens et les Nègres la bosse du bigotisme est plus prononcée que chez les autres nations.

Nous ne savons si la phrénologie mérite ou non de figurer au nombre des sciences, mais nous savons que la nation roumaine ne présente aucune trace de cette bosse, — s'il nous est permis de juger d'après les données historiques.

Si nous prenons un à un tous les peuples chrétiens, de la Géorgie caucasique aux extrémités de l'Irlande, nous n'en trouverons pas un, — pas un absolument, qui n'ait produit au moins un saint. Il n'y a pas au monde un calendrier assez volumineux pour énumérer les milliers d'Allemands, de Français, d'Italiens, d'Espagnols, de Hollandais, d'Anglais, d'Ecossais, de Russes, de Polonais, de Bohèmes, etc, etc., qui ont mérité d'obtenir, en foule et sans la moindre difficulté, une place

d'honneur parmi les Chérubins et les Séraphins.

Cet accroissement extraordinaire et fabuleux de l'empire céleste est une conséquence logique du bigotisme des peuples, qui cherchaient avec une avidité passionnée un plus grand nombre d'objets de vénération matérielle, prenant, avec une sorte de furie, plaisir aux processions, génuflexions, flagellations, sous le patronage d'un nom, devant une image, un squelette, un fragment d'os ou un morceau d'étoffe.

L'Indien, trouvant ses divinités trop peu nombreuses, groupe, pour les multiplier, cent têtes sur le corps d'un seul dieu. La dévotion européenne a inventé un procédé moins compliqué; mais au fond en tout semblable.

C'est un cliché que d'accuser les castes sacerdotales de créer et de fortifier les superstitions et les choses qui les soutiennent dans toutes les religions. C'est ce qu'on appelle prendre l'effet pour la cause. Le bigotisme est plus au moins inhérent à la nature intime des peuples, de sorte que le plus ou moins d'étendue du pouvoir de la classe sacer-

dotale, sur le reste de la nation, a toujours dépendu du degré plus ou moins élevé de cette prédisposition primordiale. C'est le caractère des Indiens qui a créé les Brahmes, et non les Brahmes qui ont créé le caractère des Indiens. Il est vrai que plus tard, ce caractère une fois formé, les Brahmes ont certainement trouvé profit à le conserver tel. De même en Espagne, l'omnipotence du clergé a été un produit naturel de la nation, tandis qu'en Angleterre, l'esprit plus pratique et plus égoïste des Normands retenait généralement les prêtres dans les limites d'un rôle secondaire.

Eh bien! de tous les peuples chrétiens, les Roumains seuls, du jour où ils apparaissent sur la scène de l'histoire comme nationalité distincte jusqu'aujourd'hui, n'ont donné naissance à aucun saint. Le fait est bizarre, et pourtant nous défions qui que ce soit de nous démentir. Nos saints soi-disant nationaux, St. Jean de Suciava, Ste Parascheva de Iassi, Ste Philotée de la Curtea d'Ardegeche, sont des Bulgares, des Serbes et des Grecs.

Dans notre siècle, l'église orthodoxe a canonisé un abbé de Nêmtu, en Moldavie, nommé Paisie. Eh bien, lui non plus n'appartient pas à la nationalité roumaine ; il est russe, né en Russie et s'appelle, du nom de ses parents, Velicicowskie. On donne encore comme Roumain un St. Nicodème. Dans un autre ouvrage nous croyons avoir prouvé documentalement qu'il fut Serbe, *egoumen* des monastères unis de Tismana et Voditza, dans la petite Valachie, sous le prince Vladislas Basarab et son neveu Mircea-le-Grand. Il faut ajouter en même temps que, dans les documents du XIVe et XVe siècles, son nom n'est précédé d'aucun titre de sainteté ; on l'appelle simplement « *le prêtre Nicodème.* » (1)

Notre église a possédé, à différentes époques, des hommes grands, illustres par leur science et leur moralité, tels que le métropolitain Dosithée, le créateur de la poésie roumaine écrite ; ou bien, le métro-

(1) Venelin, *Documents daco-romans* (russe), Petersbourg, 1840, pages 6, 27 et suivantes.— Voir mon *Histoire critique des Roumains*. Bucarest, 1873, in-4, t. I. vol. 1, pages 143—151.

politain Jacob Stamati, né porcher dans les montagnes transylvaines, comme le célèbre augure Attius Nevius du temps de Tarquin (1), qui, lui aussi, s'éleva par la science et la vertu de sa chaumière de berger jusqu'au sommet de la hiérarchie spirituelle, et qui fut un véritable bouclier pour le peuple contre l'arbitraire despotique et oligarchique (2). Mais jamais il n'est venu à l'esprit de nos aïeux l'idée de sanctifier ces sommités ecclésiastiques, que le bigotisme dans tout autre pays se serait empressé de faire asseoir le plus près possible à la droite du Père, bien au dessus des cardinaux de l'espèce de Charles Borromée, entrés au Paradis sans que Dieu l'ait su ni voulu.

Nous avons eu aussi des solitaires, des ermites, des ascètes, menant une vie tout aussi dure, tout aussi contemplative que celle qu'on croit avoir été la vie des saints sortis, dans les premiers siècles du christianis-

(1) *Denys d'Halicarnasse*, Liv, III. § 70 édition Kiessling.

(2) Voir l'article de M. *Michel Cogalniceanu*, dans la *Romania litterară*.

me, du fond de la Thébaïde. Tel a été, entre autres, cet ermite Daniel qui vivait dans une grotte de Voronetz, qu'Etienne-le-Grand consulta dans les affaires de l'Etat et dont il reçut les conseils les plus patriotiques, celui-ci, par exemple ; « Ne te soumets pas au Turc, mais va combattre. » (1) La mémoire de ces héros de l'abnégation religieuse vit éternellement dans la tradition populaire, mais nos pères n'ont pas un instant pensé à leur décréter, eux profanes, l'auréole de la sainteté.

Nous ajouterons que dans toute la Roumanie du Danube, on ne trouve pas un seul village dont le nom soit emprunté à la nomenclature des saints, comme cela se voit en France où la statistique nous aligne 171 localités nommées : St. Amand, St. Affrique, St. Calais, St. Donat, St. Gobain, etc. etc., sans parler de l'Espagne et de l'Italie.

En Transylvanie seulement nous rencontrons de temps en temps quelque village nommé San-Petru,

(1) *Neculcea, Letopis t, 2, p. 199.*

suffisant pour soulever contre lui toute la population d'une localité.

Ainsi, un décret de Mathieu Basarabe, daté de 1649, qui se trouve aux archives de l'Etat à Bucarest, parmi les actes de l'évêché d'Ardèche, dit que tous les habitants de la ville, tant laïques que prêtres, «tournaient en ridicule et moquerie les moines du couvent en leur jetant l'accusation de fréquenter des femmes».

Un autre document de 1636, qui est également conservé aux archives de l'Etat parmi les actes du monastère de Bisericani, nous raconte, avec une naïveté toute patriarcale, comment des *moşneni* (paysans propriétaires), qui croyaient avoir à se plaindre de l'administration du saint lieu, «s'en furent au monastère, injurièrent la *foi de caloyer* et causèrent aux moines toutes sortes d'ennuis et de déboires.»

Chaque monastère de Valachie et de Moldavie, par sa propre expérience, à diverses époques, s'est ainsi assuré de l'impossibilité d'acclimater le régime théocratique en notre pays.

Et ce libéralisme de l'esprit national, se reflète jusque dans les chansons populaires. Écoutez, cette *doïne*:

«Arză-te-arū foculū, pădure,
«Ș'ai cădé sub o secure!
«Arde-arū lemnele din tine,
«Cum arde ânima 'n mine
«Să'mi facū drumū pôn'la vecine,
«Și de susū din monastire,
«Unde zacū în părăsire
«Să vedū cârdurī de copile,
«Care mă sfârșescū de ȃile,
«Și sē vedū pe draga mea,
«Care m'amū iubitū cu ea
«In copilăria mea!
«N'arū avé locū în pământū,
«Și l'arū bate Domnulū sfântū,
«Cine m'a călugăritū
«Și de ea m'a despărțitū!
«Eū n'amū fostū de pusniciă,
«Ci amū fostū de voiniciă!....» (1).

«Que le feu te brûle, forêt, — et que tu tombes sous la hache! — que ton bois brûle en toi — comme le cœur brûle en moi — pour que je m'ouvre un chemin jusqu'aux voisines — et du haut du monastère, — où je languis délaissé — que je voie des bandes de jeu-

(1) Alexandri, *Poésies populaires*, 2-e édit. p. 229.

nes filles — dont le désir me tue — et que je voie ma chérie — que j'ai tant aimée — dans mon enfance! — Qu'il n'ait pas de place sur la terre — et qu'il soit maudit du Seigneur — celui qui m'a fait moine — et m'a séparé d'elle! — Je ne suis pas né pour être ermite, — mais bien plutôt pour être un brave.»

Mais le manque absolu de saints et la position tout-à-fait subordonnée du clergé, tout en étant deux phénomènes très-caractéristiques et, nous pouvons dire, sans exemple dans les annales des peuples chrétiens, ne constituent pas cependant les seules preuves de ce fait que les Roumains n'ont jamais été fanatiques, comme le prétendent ceux qui nous accusent aujourd'hui de persécution religieuse.

Un peuple préoccupé outre mesure de questions d'église, — ce qui est une conséquence du bigotisme, — est fatalement exposé à donner naissance à une foule de sectes religieuses du jour où, par suite de telle ou telle circonstance, — de la faiblesse individuelle du chef ecclésiastique ou d'une crise de désorganisation au sein du clergé, — la main de fer de la caste sacerdotale vient à ne plus peser sur les esprits. — «Je comprends la parole de Dieu mieux que mon voisin,» dit alors chacun des membres les plus

exaltés de ce peuple et il cherche un appui de ses prétentions ambitieuses dans la lettre de l'Écriture, s'il est savant, dans les rêves d'une imagination inculte dans le cas contraire. Des adeptes, naïfs ou dupes, ne tardent pas à se grouper autour de l'hérésiarque, et voilà une secte créée.

Cette observation n'est pas vraie seulement pour le Christianisme, mais pour toutes les religions. L'Inde est une fourmillière de dissidences les plus bizarres dans le dogme et dans le culte. Le mahométisme compte plus de quarante variétés, s'éloignant plus ou moins de la doctrine primitive du Coran. Un théologien français⁽¹⁾ a publié, en cinq volumes, une intéressante histoire des hérésies nées dans le cours d'un siècle, depuis 1700, dans les diverses parties du monde.

L'effet naturel des sectes est de susciter des irritations réciproques, des haines éternelles, des persécutions implacables, qui vont jusqu'à opposer le frère au frère, le père au fils, comme on l'a vu dans les horribles

(1) L'Abbé Grégoire, *Histoire de Sectes*, Paris, 1828.

luttres de la France catholique contre la France protestante, au XVIe et au XVIIesiècles, ou dans l'histoire des puritains d'Angleterre. Les Bulgares, les Grecs, les Russes, les Polonais, tous les peuples qui nous environnent, pour ne plus parler des annales de l'Occident, ont souffert, presque à toutes les époques, de cette plaie des dissentiments religieux, que seuls les Roumains n'ont pas connue.

Jamais nos aïeux ne se sont fatigué le cerveau à deviner le principe unitaire ou le dualisme de Dieu, comme les Manichéens ou les Albigeois; jamais ils ne se sont amusé à peser l'élément humain de la nature du Christ, comme les Gnostiques ou les Ariens; jamais il ne leur est venu l'idée de retrouver la généalogie précise du Saint-Esprit, comme les hérétiques byzantins du moyen-âge. Une secte religieuse est chose totalement ignorée en Roumanie et dont on ne trouve pas la moindre trace dans l'histoire. Il y a plus. L'habileté politique de l'Autriche réussit à séparer nos frères de Transylvanie en deux confessions, dont l'une embrassa le papisme, tandis que l'autre

63863

demeura fidèle aux traditions gréco-orientales. Eh bien ! quiconque a visité la Transylvanie, l'étudiant un peu au delà des bains d'Elöpatak et de Zajzon, a puse convaincre que les prédispositions naturelles de la nationalité roumaine ont déjoué complètement tous les calculs de la diplomatie autrichienne. On peut vivre des années dans la même maison que deux Transylvains sans se douter que l'un affirme la suprématie du Pape et que l'autre la nie. A Abrud, dans les montagnes d'or de la Transylvanie où l'on a coutume de baptiser le fils d'après le rite du père et la fille d'après la confession de la mère, il nous est arrivé à nous-mêmes de rencontrer plusieurs familles, composées d'un père orthodoxe, d'une mère catholique, de fils suivant la religion paternelle et de filles suivant le rite maternel, et quelquefois d'une fille calviniste laissée par une première femme, vivant tous sous le même toit dans la plus parfaite harmonie.

Dans les siècles passés, quand un étranger de mandait à un roumain quelle était sa religion, il recevait

pour réponse: « Je suis roumain de la loi de Saint-Paul. » (1) Au XVIIe siècle, il existait même, dans le village de Nemoeisci, une petite église qu'ombrageait un arbre séculaire, sous lequel la tradition nationale affirmait que l'apôtre lui-même avait prêché (2). Quand un malheur arrive à quelqu'un, les Saxons de Transylvanie disent encore aujourd'hui, sous forme proverbiale: « Il les abandonne comme Saint-Paul les Roumains », « *er hat sie verlassen, wie Sant-Paul die Bloch* ». L'époque du grand éclaireur des nations étant antérieure à la colonisation de la Dacie par les légions de Trajan, il est évident que toutes ces données se rapportent moins à l'origine qu'au caractère du christianisme en Roumanie.

La doctrine de l'apôtre Paul a toujours été le fondement de notre religion nationale. C'est qu'aucun Père de l'Eglise ne s'est plus que lui montré l'adversaire du bigotisme,

(1) Document de 1536 dans *Monumenta Hungariae historicae*, pars diplom. t. I. Pesth. 1857, page 368. Aussi Reichersdorfer, *Chorographia Moldaviae*, ed. 1595, p. 50.

(2) *Ilia, Ortus variarum in Dacia religionum*, Kausenburg, 1764. p. 15.

sous toutes ses formes et dans tous ses résultats.

«Le chrétien ne fait aucune distinction entre le Grec et le Barbare, le lettré et l'ignorant, le Juif et le Païen,» — tel était le premier dogme de Saint-Paul.

«Que les citoyens obéissent à leurs princes et à leurs magistrats,» disait-il plus loin, sans songer un instant au principe théocratique de l'autorité sacerdotale.

«Le Christianisme vit par sa propre vérité, non par des formules, des préceptes ou des ordonnances, non par la lettre de la loi;» voilà ce qu'enseigne enfin le sublime philosophe de l'Évangile.

Voilà pourquoi, «Chrétiens de la loi de Saint-Paul» dans toute la puissance du terme, les Roumains n'ont jamais octroyé à personne de diplôme de sainteté, pourquoi ils ne se sont jamais divisés à propos de subtilités théologiques, pourquoi ils ne se sont jamais agenouillés devant les abus du clergé, et n'ont jamais connu les convulsions du bigotisme, pourquoi enfin ils n'ont jamais persécuté ceux qui ne partageaient pas leur croyance!

II

Les Protestants en Roumanie.

Sous le nom de Protestants nous comprenons toutes les confessions occidentales qui protestèrent, à différentes époques, au nom des droits de la raison contre les croyances aveugles et sourdes du catholicisme, et se séparèrent par la suite du despotisme central de la Rome des papes pour former des cercles religieux distincts et indépendants, plus ou moins basés sur le principe de la libre recherche individuelle. L'anglais Wicleff jeta au XIV^e siècle les premières semences de toutes les doctrines protestantes ultérieures en stigmatisant énergiquement l'immoralité du clergé catholique, n'épargnant pas même la personne du pape. Le Bohème Jean Huss transplanta dans l'Europe continentale les idées du réformateur anglais et forma une secte compacte et dévouée, dont

la propagande se répandit avec la rapidité de la foudre. On sait comment des cardinaux perfides et le pu-sillanime empereur Sigismond attirèrent, par toutes sortes de flatteries et de promesses, le courageux chef des Hussites devant le concile de Constance, où la trahison prit pour l'assassiner les formes extérieures de la Justice. Mais on sait aussi que ce guet-apens, suivi de proscriptions et de cruautés inquisitoriales, ne servit, comme toujours, qu'à affermir la nouvelle religion dont le réseau s'étendit bientôt sur toutes les provinces limitrophes, allemandes, polonaises et hongroises.

Ce n'est point ici le lieu de raconter les luttes héroïques des Hussites contre les forces coalisées du papisme, ni les miraculeuses victoires du fameux Zizka, ni la chute de la secte « amenée plutôt par la fatigue de vaincre sans cesse que par la défaite », selon l'expression même du pape Pie II. Nous ne toucherons pas non plus aux liens étroits de filiation qui rattachent les Hussites expirants à la naissance de la Réforme de Martin Luther; on peut les re-

garder comme deux anneaux voisins d'une même chaîne. Ce qui nous intéresse tout spécialement pour le moment, c'est le rôle, dans cette première manifestation du protestantisme, de la tolérance religieuse de nos aïeux.

Une bulle du pape Eugène IV, de 1444, montre dans les termes les plus clairs qu'à cette époque déjà, c'est-à-dire à peine trente ans après la mort de Jean Huss, ses sectaires, chassés dans toutes les directions par les foudres catholiques, trouvèrent un asile sous le ciel de la Roumanie. Dans une bulle postérieure de deux ans (1446), le même pape s'exprime plus clairement encore : « Nous apprenons, dit-il, avec le plus grand déplaisir, que dans le royaume de Moldavie se serait réfugiée une foule d'hérétiques, surtout de l'abominable secte des Hussites » (1).

En confrontant les dates chronologiques, il apparaît clairement que cette première immigration des Hussites en Moldavie a du avoir lieu environ vers 1435, c'est-à-dire après

(1) *Kemény apud Kurz, Magazin für Geschichte Siebenbürgens* t. 2, p. 49.

la bataille de Lipan, près de Prague, bataille livrée par le parti catholique au parti protestant et dans laquelle tomba, après une héroïque résistance, le dernier chef des Taborites, le digne successeur de Zizka, Procopé-le-Grand.

Vers 1460, sous le règne de notre immortel prince Etienne, un nouveau flot de Hussites vint demander l'hospitalité aux Roumains contre les persécutions du roi de Hongrie, Mathias Corvin, ou pour mieux dire, contre le fanatisme des évêques catholiques. Personne ne peut mettre en doute la piété orthodoxe d'Etienne-le-Grand, qui ne laissait pas s'écouler une année sans bâtir une église, pas un mois sans enrichir les monastères par des dons en argent ou en nature, pas une semaine, pas un jour, pas une heure sans faire un acte de dévotion, décrétant par exemple un jeûne public, ou allant en pèlerinage à la grotte d'un ermite, ou faisant transcrire un exemplaire de la Bible, toujours sous l'inspiration et avec les conseils du vénérable métropolitain Théoctiste. Eh bien! ce prince pieux n'hésita

pas cependant à recevoir sous sa protection non seulement les Hussites qui étaient déjà dans le pays; mais encore ceux qui y affluaient de toutes parts, par terreur des Hongrois.

Ces malheureux fuyards formèrent une colonie homogène et nombreuse, qui s'établit principalement sur le Pruth où leur industrie éleva des maisons, bâtit des temples, planta des vignes et bientôt donna naissance à la petite ville de Hussi, dont le nom conserve jusqu'aujourd'hui la mémoire de ses fondateurs. Cette origine, indiquée depuis longtemps par les historiens hongrois (1), peut être vérifiée de façon à dissiper tous les doutes, grâce aux précieux documents extraits des Archives du Vatican, et dont nous parlons plus loin.

Après la mort d'Etienne-le-Grand, son fils Bogdan-le-Borgne, attiré sans doute par le pittoresque de la situation et la salubrité du climat, fit de Hussi sa résidence ordinaire, com-

(1) Timon, *Imago Hungariae*, additamentum p. 27, d'après l'édition cassovienne, 1734. — Cf. *Chronicon Fuschio-lupino-oltardinum*, Coronae, 1847, p. 25, nota.

me le prouvent les nombreuses chrysobules datées de cette ville. La présence du prince et de sa cour au milieu de ces hérétiques, contre lesquels tonnait l'Europe entière, ne troubla aucunement la sécurité religieuse des Hussites, qui purent garder en paix la croyance que Jean Huss leur avait léguée et qui avait été fortifiée par le propre sang du martyr de Constance.

Un siècle et demi après la première apparition du protestantisme en Moldavie, le Hongrois George Vasari, secrétaire de l'évêque Camentitza en Pologne, écrivait les lignes suivantes au nonce du pape, l'italien Vincenzo da Portica, à la date de 20 Août 1571 : « Je vous mande que Michel Tabuk de Szegedin, prédicateur très éloquent, Hongrois d'origine, nous mande que les Hongrois établis en Moldavie, particulièrement à Hussi et à Roman et dans les villages voisins, environ 2,000 hommes, d'abord égarés par l'hérésie de Jean Huss, viennent d'embrasser la religion catholique. » (1)

(1) Cheiner, *Monumenta Poloniae et Lithuanicae*, Rome. 1861. t. 2. p. 762.

Au milieu du siècle dernier, le Hongrois Pierre Zöld trouva encore à Hussi non seulement des traditions locales sur l'origine hussite de la ville, mais encore tout auprès un village nommé *Ieronim* en mémoire du fameux Jérôme de Prague, ami et disciple de Jean Huss. (1)

La série des faits cités plus haut, — c'est-à-dire la fondation de Hussi sous Étienne-le-Grand, le fait de la résidence en cette ville de Bogdanle-Borgne et enfin le rapport du Hongrois Vasari, — nous permet de tirer rigoureusement les conclusions historiques qui suivent :

1°. Les Hussites ont été accueillis en Roumanie précisément à l'époque où ils ne pouvaient, dans toute l'Europe, trouver un lieu de refuge.

2°. Malgré la barbarie qui régnait aux XV-e et XVI-e siècles parmi les nations même les plus civilisées de l'occident, cette secte protestante, dans tout le cours de son existence, n'eut pas à souffrir,

(1) Relation de Zöld dans le *Ungriches Magazin*, Presburg, 1783, in-8, Tome III. p. 104.

de la part de nos aïeux, l'ombre d'une persécution.

3°. La tolérance des Roumains pour toutes les religions en général, était à ce point absolue, que sans faire eux-mêmes la moindre propagande, ils permettaient aux individus d'une autre croyance d'augmenter le nombre de leurs prosélytes en se convertissant l'un l'autre.

Ainsi, tandis que les protestants de Moldavie devenaient catholiques, sans que nos aïeux donnassent un signe de mécontentement, les catholiques de Valachie devenaient au contraire protestants; et ils auraient même pu devenir musulmans, sans que les Roumains leur aient montré du regret de ne pas les voir entrer de préférence dans le sein de l'orthodoxie.

Le célèbre Giovanni Botero, qui écrivait à l'époque de Michel-le-Brave, en se basant sur des relations authentiques, empruntées à la chancellerie du pape, nous fournit cette précieuse notice statistique sur l'état religieux de la Valachie : « A Tirgovist, on compte 1.000 maisons de Roumains orthodoxes et 22 de

catholiques saxons et hongrois, qui possèdent deux églises, l'une dédiée à Saint-François, aujourd'hui en ruines, l'autre à Sainte-Marie. Mais, en l'absence d'un prêtre catholique, ils se servent d'un pasteur luthérien. On agit de même à Campu-Lung, où il y a 200 maisons, dont 40 de Saxons, et à Rimnic où ceux-ci possèdent 20 maisons." (1)

Par le calcul moyen, généralement adopté par la statistique (2), en comptant cinq habitants par maison dans les bourgs et six dans les villes, nous nous assurons que, vers 1590, la population de Tirgovist ne dépassait pas 6,200 hommes, et que celle de Campu-Lung s'élevait à peine à 4,000 h. parmi lesquels 350 catholiques luthéranisés, plus une centaine à Rimnic; c'est-à-dire, en total, de 450 à 500 prosélytes protestants.

On le voit, loin d'exercer la plus faible action répressive contre la religion protestante, les Roumains

1) G. Botero. *Relazioni universali*. Venezia 1600. Tom. III, pag. 95.

(2). Cibrario. *Della economia politica del medio ero*. Torino 1861 Tome II, pag. 47.

non seulement lui accordaient la liberté la plus entière de confession et de culte, mais encore lui permettaient de propager ses croyances ou d'en embrasser d'autres, qui n'étaient pas moins contraires aux traditions de l'église orthodoxe. En Moldavie, les catholiques convertissaient les Hussites; en Valachie, les luthériens convertissaient les catholiques; et, dans les deux cas, nos aïeux assistaient froidement à ces luttes théologiques, sans que l'idée leur vint seulement de convertir, eux, ceux qui, sur notre terre, mangeaient le pain et le sel roumain.

Il est curieux que le plus ancien monument littéraire de longue haleine en langue magyare, un Evangélique manuscrit, — conservé actuellement dans la riche bibliothèque royale de Munich, où nous l'avons examiné nous-mêmes, — ait été écrit en Moldavie en 1466, dans la petite ville de Trotush, sous le règne d'Etienne-le-grand, par un hussite nommé Nemeti. ¹⁾

¹⁾ Biblia de Munich, *Cimelia othèque*. — Une courte notice dans Silvestre de Sacy, *Paléographie universelle*.

Dans cette tolérance religieuse pour les protestants, les Roumains ne firent jamais de différence entre les nombreuses sectes, sorties de la grande révolution spirituelle qui donna une nouvelle face à l'Europe aux XV-e et XVI-e siècles.

Nous avons vu plus haut ce qu'il en était des Hussites et des Luthériens; en 1555, l'Italien Francesco Stancaro visita la Roumanie. C'était l'un des hérétiques les plus exaltés de l'époque de la Réforme, et ses opinions extrêmes contre la divinité du Christ révoltaient également les disciples de Luther et ceux de Calvin. «Stancaro est parti pour la Roumanie, *Stancarus abiit ad Valachos,*» écrivait alors le célèbre Melancton dans une lettre à son ami Camérarius.(1)

La secte évangélique avait de même une petite église et un prêtre duquel il est fait mention à l'année 1642.(2)

(1). *Epistole Melanchtoni ad Camerarium*, page 688, apud Ossolinskhi. *Wiadomosci historyczno-krytyczne*, Lwow, 1852, Tome IV, pag. 363, nota.

(2). *Chronique de Kraus*, ap. Kurz, *Magazin*, Tome II p. 212.

Nous pourrions multiplier les exemples, si notre intention était d'esquisser l'histoire des religions en Roumanie ; mais le plan modeste de ce travail nous force à nous borner strictement à la question de la tolérance, que nous croyons avoir suffisamment éclairée quant au protestantisme, pour qu'il nous soit permis de passer à l'histoire des catholiques dans notre pays. Mais non ! on nous dira peut-être que dans l'histoire roumaine il se trouve un moment de persécution religieuse contre le protestantisme, notamment en Moldavie, en 1563, après la mort du prince Héraclide Despota, grand partisan de la Réforme, qui avait attiré dans le pays plusieurs familles protestantes de différentes sectes et qui soutenait, par tous les moyens, l'extension des doctrines luthériennes en Roumanie.

C'est une révolution politique, et non une révolution religieuse, qui abattit Despota, et la preuve en est que le peuple, avant que l'incendie éclatât, dans une tumultueuse réunion de paysans, aux champs de Chotin, demanda à ce prince non de

chasser du pays les hérétiques, mais seulement d'éloigner de sa personne les mauvais conseillers, purs orthodoxes, parmi lesquels la voix publique désignait surtout avec colère un évêque de notre religion.(1)

Après la mort de Despota, on persécuta quelque temps tous ses amis politiques, de quelque rites qu'ils fussent, chrétiens ou non, sans distinction aucune, aussi bien les Espagnols catholiques que les Allemands schismatiques, que les Hébreux rabbinistes... Il est donc impossible de voir là une persécution religieuse. C'était un crime de lèse-nation d'avoir été des *hommes du prince*; peu importait que les coupables priassent Dieu selon le rite du pape, du patriarche d'Etchimiadzin, du Talmud, ou de la confession d'Augsbourg.

(1). Sommer. *Vita Jacobi Despotæ. Vitebergæ.*
1587 p. 36.

III.

Les catholiques.

Les pièces qui prouvent la tolérance de nos aïeux envers ceux qui professaient le rite occidental sont excessivement nombreuses. Nous sommes donc obligés, d'un côté à diviser le chapitre par siècles, de l'autre à ne choisir, dans chaque siècle, que les faits les moins connus de ceux qui nous ont précédés dans l'étude de l'histoire nationale.

§ I

Quatorzième Siècle.

L'illustre Miron Costin, dans son poëme sur la fondation des Principautés, — poëme écrit en polonais, — dit que les Saxons auraient été les premiers habitants des villes de Valachie et de Moldavie. Negru-Voda et Dragosch, fondateurs fictifs des provinces danubiennes, les auraient amenés de Hongrie et de Transylvanie, afin que les Roumains, habitants les champs et les villages où ils formaient des corps

d'archers et de cavaliers prêts à tout moment à lancer la flèche ou à éperonner le cheval, ne s'occupassent que des affaires militaires⁽¹⁾. En d'autres termes, au XIV-e siècle, la plus grande partie de la population des villes aurait été catholique, ce qui nous explique en quelque sorte la facilité avec laquelle quelques princes roumains de cette époque embrassèrent le rite occidental, entre autres Lutzko de Moldavie, qui régna vers 1370.

Nous laissons entièrement de côté les faits produits par les historiens, principalement par Sulzer, Benkö et Engel. Nous voulons nous borner à attirer l'attention du lecteur sur un acte, dont l'original latin est conservé dans les archives du chapitre d'Alba-Julia et qui n'a été cité par aucun de nos devanciers. Ce document commence ainsi : « Vladislas, par la grâce de Dieu et du roi de Hongrie, voïvode du Pays-Roumain, ban de Séverin

(1). *Dunin-Borkowski, Pisma (Oeuvres)*, Lwow, 1856. Tome I. p. 239-274. *Archiva istorica a Romaniei*. Tome I. 1-ère partie. p. 671-683.

et duc de Fagarash, faisons savoir notre bienveillance et notre faveur à tous nos fidèles citoyens, indigènes ou colons de toute nation et de tout idiome qui habitent l'étendue de notre Etat, si nombreux fussent-ils, et qui professent et suivent les enseignements de la Sainte-Eglise Roumaine." Le prince constate ensuite et reconnaît l'antique droit de l'évêché catholique de Transylvanie d'avoir toujours un évêque résidant en Valachie, évêque *suffragant*, c'est-à-dire dans sa dépendance, comme cela existait auparavant sous le père de Vladislas et ses prédécesseurs. Le document conclut : « Ainsi donc, commandons sévèrement à tous nos gouverneurs de châteaux, comtes, juges et autres officiers, de ne point oser susciter quelque obstacle, ennui ou trouble, à cet évêque suffragant de l'évêque de Transylvanie, non plus qu'aux hommes de son cortège; mais, au contraire, de lui venir en aide par toutes sortes de faveurs et secours opportuns, car tel est notre plaisir. Donné à Ardgèche, le jour de la Fête de la Vierge-

Martyre Sainte-Catherine, en l'an de Grâce 1369. (1)

En présence de cet acte de haute tolérance religieuse, nous demandons quelle valeur on peut donner aux assertions de ceux qui prétendent que les catholiques n'ont jamais eu le droit d'avoir un évêque en Valachie ?

§ 2.

Quinzième Siècle.

Aucun prince roumain ne s'est montré plus zélé pour la prospérité des églises orthodoxes, d'après ce que rapportent les chroniques et les documents, que le prince moldave Alexandre-le-Bon, dont le règne occupe plus de la première moitié du Quinzième siècle et forme un long intervalle de paix extérieure et d'organisation intérieure, — c'est-à-dire une véritable anomalie au sein d'une époque pleine de mouvement, de luttes, d'orages et de bouleversements. La

(1). Battyanyii, *Leges ecclesiasticæ Hungariæ*, Claudiopoli, 1827; Tome III. p. 217.

Chronique d'Uréchia nous décrit longuement l'activité ecclésiastique de ce prince sage et dévôt: « Il a élevé deux grands monastères en Moldavie, Bistritza et Moldavitz, et les a dotés de plusieurs villages avoisinés d'étangs, de vêtements chers et de présents. Quand il se vit affermi par la puissance, en deux années de son règne, étant plus intègre et plus sage que ses prédécesseurs, pour satisfaire les besoins de son âme, il fit venir de la terre païenne, à grands frais, les saintes reliques du grand martyr Jean Neuf et les déposa dans sa célèbre cité, qui est la ville de Suciava, avec grande pompe, pour son propre bonheur et la conservation de son trône. Et premièrement, il envoya au patriarche d'Orient pour lui demander sa bénédiction, il créa un métropolitain et lui donna Suciava pour résidence, afin que cette ville devint métropole, en y ajoutant des villages, des terres qu'il mit sous la dépendance de la métropole. Il créa encore un second archevêque après le métropolitain,

au saint monastère de la ville de Roman, et lui donna l'éparchie d'une partie de la Moldavie Inférieure. Il créa, en outre, un troisième évêque au monastère Radoutz, et, comme éparchie, il lui donna les hautes terres du côté de la Pologne. Et, après avoir installé les *Vladici*, il leur fit de grands honneurs et leur donna des sièges à sa droite plus haut que tous les courtisans.» (1).

Eh bien ! Ce prince si orthodoxe, cet ami du patriarche de Constantinople, cet amateur de reliques, ce fondateur de monastères et d'évêchés, a été en même temps un protecteur déclaré du catholicisme que professait en toute liberté son épouse, fille d'un magnat magyar de Transylvanie.

En 1646, on voyait encore, dans l'église catholique de Baïa, une antique inscription latine que copia alors le voyageur Marco Bandini dans son intéressante relation inédite sur l'état du catholicisme en Moldavie et dont voici la traduction : «Ce temple en l'honneur de la Très-

(1) *Letopis* Tome I. p. 103, 104.

Sainte Vierge Marie a été élevé en 1410 par le Très-Illustre Prince, le voïvode Alexandre, dont l'épouse, de pieuse mémoire, Marguerite, repose ici sous le baptistère. Qu'elle repose dans la vie éternelle, jusqu'à la Résurrection. Amen!" (1)

Passons en Valachie, où règnaît Vlad, surnommé le Diable, père du fameux Vlad-l'Empaleur et non moins célèbre que son fils par sa rigide énergie dans l'administration intérieure de l'Etat et son héroïque bravoure au feu de la bataille, qui était telle qu'un poëme allemand contemporain sur l'expédition de Warna avoue que le puissant Sultan Amurath ne craignait personne autant que « Trakle gross waida von Valachei ». (2)

Dans les archives du monastère des franciscains à Clusiu, on conserve l'acte suivant, découvert par le feu comte Joseph Kemény et que nous ne croyons pas inutile de traduire en son entier : « Ion Vlad

(1) Kémény, *Ueber das Bisthum zu Bakov* dans *Kurz, Magazin*, Tome II: page 15.

(2) Karajan, *Gedichte Beheim's*, dans *Quellen und Forschungen zur Vaterl. Geschichte*, Wien, 1849, vers. 732—742.

par la Grâce de Dieu, prince de Valachie, duc d'Amlasch et de Fagarasch, faisons connaître par cette lettre à tous ceux qui la verront, présents et à venir, que le Sérénissime prince Sigismond, par la Grâce de Dieu, roi des Romains, de Hongrie, etc. notre suzerain, à la cour duquel nous nous trouvons maintenant à cause de quelques affaires graves, ayant à envoyer quelques vénérables et religieux frères de l'ordre des Minorites en Valachie qui manque actuellement tout-à-fait des consolations spirituelles de la Sainte-Eglise Romaine, pour que ces frères puissent avoir de nous toute sorte d'appui, protection et faveurs, ordonnons et recommandons expressément, sous peine d'encourir notre plus grand mécontentement s'ils enfreignent nos ordres, à tous et à chacun des habitants de Valachie, moines, boyards, gens de toute dignité, condition, état ou ordre, soumis à notre juridiction, de se regarder comme obligés d'accorder à ces frères tous les honneurs dûs aux prêtres roumains, les laissant travailler et veill-

ler à la propagation et à la conservation de la croyance orthodoxe d'après leur propre rite, leur permettant la libre entrée et le libre séjour sans les troubler, les fâcher ou leur nuire le moins du monde tant à l'aller qu'au retour, et de respecter l'autorité et le témoignage de notre lettre, que nous avons ordonné à notre grand-vornic de rédiger, et dont pour plus de sûreté, nous-même expédions en même temps un double, écrit dans la langue diplomatique de la Valachie. Fait à Nuremberg, en Allemagne, le 8 Février 1431.»⁽¹⁾

Il faut observer en passant que précisément au temps où Vlad-le-Diable se trouvait à Nuremberg, d'où il date le décret ci-dessus, l'empereur Sigismond, dont nous avons déjà parlé dans le chapitre précédent, s'occupait de l'organisation d'une immense persécution systématique contre la secte des Hussites. Ainsi, se trouvaient donc en présence, l'un à côté de l'autre, un monarque occidental de haut

(1) Kurz, *Magazin*. Tome II, page 45.

rang donnant l'exemple de l'intolérance religieuse la plus cruelle, et un petit prince qui n'hésitait pas à déclarer hautement que toutes les confessions chrétiennes étaient pour lui également « orthodoxes », chacune au point de vue de son rite particulier.

Alexandre-le-Bon, élevant des temples catholiques à côté des églises roumaines; Vlad-le-Diable, reconnaissant aux prêtres catholiques absolument les mêmes droits, la même considération dont jouissait notre clergé national; nous dispensent d'énumérer ici une foule d'autres preuves de la tolérance extrême des Roumains à l'égard du rite occidental durant tout le cours du XV-e siècle, d'autant plus que, de tous les princes de cette époque, antérieurs ou postérieurs, aucun n'a été plus orthodoxe qu'Alexandre le-Bon, aucun plus cruel que Vlad-le-Diable, et que, par conséquent, nul plus qu'eux ne devait être disposé à des actes de fanatisme et de persécution.

§ 3.

XVI-e siècleh.

Le nom du prince Neagoe est

aussi populaire, aussi sympathique, aussi éternel dans la mémoire du peuple roumain que le souvenir de Mircea ou d'Etienne, d'Alexandre-le-Bon ou de Michel-le-Brave. Et cependant ce prince n'a pas régné dix ans et il n'a pas gagné une seule bataille. Ami de toutes les puissances voisines, aimé de son peuple, heureux au sein de sa famille, vivant en paix même avec ses turbulents et ambitieux boyards, pendant toute la durée de son règne, de 1512 à 1521, il n'eut qu'une pensée, qu'un soin, faire fleurir l'Eglise roumaine, qu'il considérait, peut-être plus qu'il n'était besoin, comme partie intégrante de l'Eglise œcuménique orientale.

Toute la vie du prince Neagoe se réduit plus ou moins à la série suivante d'œuvres pies dont la moitié seulement aurait été suffisante pour procurer à un roi français ou allemand les splendeurs de la canonisation.

A peine monté sur le trône, il se hâta de commander une magnifique édition des Evangiles, (1) qui fut exécutée avec un luxe qui fe-

(1) Odobescu, dans la *Revista romana*. Tome I p. 8-16

rait honneur à l'art typographique de nos jours. Il bâtit la superbe église d'Argèche, la gloire de l'architecture roumaine ou, pour mieux dire, l'un des monuments les plus remarquables de l'architecture religieuse en Orient. Il écrivit en langue roumaine une suite de traités de philosophie morale, conservés dans un ouvrage du XVII-e siècles à la Bibliothèque nationale de Bucarest: on y voit à chaque ligne, à tout propos, transpirer une profonde préoccupation théologique. Il fut l'ami le plus intime du patriarche de Constantinople, Saint Niphon, qui le nommait avec effusion «le fils de son âme», πνευματικὸν τέκνον (1). Non content de doter richement les monastères roumains de Valachie, il étendit ses bienfaits jusque sur les lieux saints de Moldavie.(2) Evitant d'épouser une princesse non orthodoxe, il prit pour femme Despina Militza, fille du despote serbe Lazare Georgevitch. Il dépensa des

(1) Engel. Tome I. page 98.

(2) Wickenhauser *Moskwa oder Beiträge zu einem Urkundenbuche*, Vienne 1862. Tome I. page 77.

millions pour soutenir presque tous les monastères grecs du mont Athos, de Constantinople, du Sinaï, de Jérusalem, etc à tel point qu'un chroniqueur contemporain s'écrie avec emphase, mêlant et dénaturant une foule de noms propres : « disons-le d'un mot, toutes les saintes églises qui sont en Europe, en Thrace, dans l'Hellade, dans l'Achaïe, dans l'Illyrie, dans la Cambanie, dans l'Hellespont, dans la Mysie, dans la Macédoine, dans la Tessalie, dans la Sirmie, dans la Lugdanie, dans la Paflagonie, dans la Dalmatie, dans tous les lieux, de l'est à l'ouest et du nord au sud, c'est lui qui les nourrissait avec beaucoup de charité, et il nourrissait surtout et sans hésiter ceux qui vivaient dans le désert, dans les grottes, dans les monastères ».

Et pourtant, malgré sa dévotion au rite grec, le prince Neagoe n'était aucunement fanatique ni bigot, comme est forcé de l'avouer même le chroniqueur en question, qui ajoute, aussitôt après le passage ci-dessus, les paroles suivantes qui sont caractéristiques : « Et ce

n'est pas seulement aux chrétiens qu'il fut bon, mais encore aux païens."

Nous laisserons de côté les autres religions, nous ne voulons nous intéresser qu'au rôle que joua ce prince véritablement évangélique vis-à-vis du catholicisme.

En 1519, alors que le siège apostolique était occupé par l'illustre pape Léon X, que Luther lui-même était obligé de tenir en grand respect, un ambassadeur s'annonça à la cour de Rome comme se présentant au nom des deux princes qui régnaient alors dans nos pays, Neagoe de Valachie et Etienne-le-Jeune de Moldavie. Le but de l'ambassade était d'obtenir que la Roumanie fut comprise dans les autres Etats Chrétiens en vue de l'éventualité d'une alliance commune contre les Ottomans. Mais le détail, qui, dans cette affaire, nous paraît le plus remarquable, c'est que le très-orthodoxe souverain de la Valachie, bien qu'ami de Nippon et des Grecs, n'oubliait point cependant de demander la bénédiction du Pape, non seule-

ment pour sa propre personne, ce qu'on pourrait regarder comme un acte de pure politesse, mais encore pour ses deux fils dont il donne les noms. Et le chef du catholicisme lui répond: «Te fili Bassaraba, et dilectos filios Theodosium et Petrum filios et descendentes tuos etc.» (1)

Mais la preuve la plus éloquente de l'absolue liberté du culte catholique en Roumanie au XVII-e siècle résulte surtout de l'histoire de Bartolomeo Brutti, personnage à peine connu jusqu'ici de nos auteurs, malgré que dans sa vie abondent tous les éléments dont se compose en général une célébrité politique. D'origine albanaise, sorti de la même famille que le grand vizir Sinan-pacha, Brutti avait, jeune encore embrassé la carrière diplomatique et servi d'abord les Vénitiens (2), puis les Espagnols, dans leurs négociations à Constantinople, où il leur fut d'un très grand secours, non pas seu-

(1) Theiner *Monumenta Slavorum*. Tome I p. 571.

(2) *Bulengeri Historia sui temporis*. Lugduni 1619 p. 283.—*Mauroceni Historia Veneta*. Venice 1623. in-fol. lib. XIV. an. 1591.

lement par la finesse de son esprit, mais encore par la connaissance qu'il avait de la langue turque et par ses relations personnelles avec plusieurs dignitaires de l'empire ottoman. En 1580, dans un rapport officiel de l'ambassadeur français en Turquie, de Germigny, au roi Henri III, nous trouvons ces détails biographiques: «Brutti, qui s'était employé avec don Marillano, ambassadeur du roi Philippe II, à la conclusion de la paix entre l'Espagne et la Porte Ottomane et avait été ensuite arrêté à Lezina sous certaines inculpations, puis mis en liberté à la mort du Vizir Mehmed-pacha, s'était entremis au rétablissement du prince actuel de Moldavie. Aussi, s'étant rendu, il y a peu de temps, dans ce pays, il y reçut une brillante récompense. Le dit prince lui donna le commandement tant de la cavalerie que de l'infanterie, lui fit présent du revenu d'une douane et et lui donna en outre toute la fortune d'un boyard qui avait été exécuté pour crime... » (1).

(1) Charrière *Négociations dans le Levant*,
Tome 3. p. 913. nota.

Voilà donc notre aventurier, demi Albanais, demi Vénitien, demi Espagnol, établi en Moldavie, à la cour du prince Pierre-le-Boiteux, sur lequel il exerce naturellement toute l'influence d'un ancien bienfaiteur et tout le prestige d'un homme habitué à manier les affaires.

Brutti était catholique déclaré, et cependant personne dans toute la Moldavie, où le peuple ne craignait guère Pierre-le-Boiteux, où les Boyards se jouaient à leur gré de ce prince mou et craintif, personne n'a protesté contre la nomination d'un catholique à l'une des principales dignités du pays, ni dit un mot à propos des autres avantages matériels énumérés dans le rapport qui précède de l'ambassadeur français.

Et en effet, la preuve que les catholiques étaient légalement admissibles à toutes les fonctions de l'Etat, jusqu'à ce que le régime des Phanariotes ait introduit le principe anti-roumain de l'exclusivisme orthodoxe, c'est qu'un grand nombre des généraux de Michel-le-

Brave étaient Hongrois et que son successeur, le prince Radu Serban, prince moins ambitieux, mais non moins brave que lui, mit toute l'armée roumaine aux mains d'un Italien de Crémone, le comte Athilio Vimercati: «General Sergente Maggior del principe Radulo.»⁽¹⁾

Mais Brutti ne se contenta pas de figurer dans le conseil orthodoxe de Moldavie, il conçut le vaste plan d'amener toute la Roumanie au catholicisme, poussant dans ce but Pierre-le-Boiteux à appeler dans le pays quelques prédicateurs jésuites, que sans aucun doute le haut clergé de Pologne, très intéressé à une semblable conversion, se hâta de lui envoyer à sa première demande.

Toutes les pièces relatives à cette grande affaire sont publiées dans la précieuse collection de Theiner. Dans sa correspondance avec le nonce du pape Annibal di Capua, Brutti s'intitule «Gran camarier di

(1) Spontoni, *Historia della Transilvania*, Venise, 1638. p. 208, 233. — Cf. Bethlen, *De rebus Transilvanicis*, 2-e édition. Tome V. p. 392.

Moldavia et Capitano di Lapusna”, et Pierre-le-Boiteux le nomme plus pompeusement encore : „magnus aulae nostrae magister.”

En Moldavie on comptait alors environ 15,000 catholiques, pour la plupart Saxons et Hongrois. Leurs églises possédaient en paix des revenus assez considérables, comme par exemple celle de Cotnar qui avait par an plus de 500 ducats... (1)

La tentative des Jésuites ne réussit point, quoique personne n'ait songé à les persécuter le moins du monde ; ils se retirèrent d'eux-mêmes, avec étonnement et dépit, devant ce peuple extraordinaire, sur lequel la théologie produisait si peu d'impression que toute l'habileté et la rhétorique des fils de Loyola venaient se heurter en vain contre le granit de l'indifférentisme.

Toutefois la puissance de Brutti continua durant tout le cours du règne de Pierre, surtout quand un cousin à lui, nommé Sinan-Pacha, arriva au faite du pouvoir à la Porte.

(1) *Monumenta Poloniae*, Tome III. p. 5 et autres.

En 1591, onze ans après l'arrivée de cet étranger en Moldavie, le nouveau prince Aron, nommé à la place de Pierre-le-Boiteux, ordonna que Brutti fut jeté dans le Dniéster.

Cette horrible mort fut-elle la punition de ses criminelles tentatives contre l'Eglise orthodoxe? A-t-elle eu pour cause la question catholique? Le malheureux diplomate a-t-il péri victime de sa confession?

Non! La religion n'a pas joué le plus petit rôle dans cette catastrophe. Un chroniqueur polonais contemporain, catholique lui même, constate fort clairement les motifs de ce fait. Brutti était millionnaire; il avait prêté de l'argent au prince Aron, avant même que celui-ci n'arrivât au trône; le prince aima mieux noyer le créancier que de payer la dette. Voilà tout...

§. 4

XVII-e siècle.

La fin tragique de Michel-le-Brave signala, pour les Roumains le commencement du XVII-e siècle, triste époque de transition entre

les temps antérieurs, pleins de la gloire nationale, et la honteuse période qui va suivre, celle de la tyrannie phanariote. Nos aïeux pleuraient amèrement le trépas du héros, de Calugareni ; si sa vie avait été prolongée tant soit peu, nous aurions échappé à deux siècles et demi de souffrances, réalisant dès alors le royaume de la Dacie Trajane. Nous ne croyons pas cependant que les Roumains orthodoxes aient pleuré avec une douleur plus profonde la mort de Michel-le-Brave, que les catholiques de la Valachie. Dans l'église catholique de Tirgoviste on conserve le manuscrit d'une petite chronique de monastère, dont une copie nous a été communiquée par M. le professeur Aron Crainicu, et où nous trouvons, à l'année 1601, à propos de l'assassinat de Michel-le-Brave à Turda, cette belle exclamation : « Hélas ! Le prince Michel a péri trop tôt ! Il a été notre protecteur et il a fait refleurir cette Eglise, trois fois ruinée, et c'est pourquoi, de la chronique roumaine, nous tirons,

pour l'avenir, l'histoire de ses guerres.» (1).

Après cet éloquent exemple de la tolérance religieuse des Roumains de Valachie envers le catholicisme au commencement du XVII-e siècle, nous nous servons, pour la fin de ce même siècle, de la même chronique catholique de Tirgoviste. Nous y lisons les passages suivants : «En l'an 1679, le prince Constantin Serban, de la famille des Cantacuzènes, nous fit donation de plusieurs propriétés, il se préparait même à reconstruire l'église, quand la mort le surprit». — «En 1689, le prince Constantin Brancovanu réalisa le projet de son prédécesseur, en restaurant l'église et la tour, et en nous donnant deux cloches et d'autres richesses.» (2)

Il ne faut pas oublier que ces deux princes, aussi bien Constantin Serban, que le célèbre Brancovanu, ont été absolument dévoués à l'Église Orientale, pour laquelle le

(1) *Archiva istorică*. Tome I. 2-e partie. p. 48

(2) *Ibid.* p. 58.

dernier a souffert, de la part des Turcs, avec toute sa famille, le plus horrible martyr, ce qui relève d'autant plus la générosité de leur conduite à l'égard du catholicisme.

Si nous passons en Moldavie, il nous suffira de citer les deux documents suivants :

1^o. Un décret du prince Duca, du 7 Juin 1665, ainsi conçu : « Nous avons accordé cette charte princière, aux prières de notre archevêque de l'évêché hongrois de la ville de Bacau, pour qu'en vertu de cette charte il aient le pouvoir et la puissance d'examiner et de surveiller dans notre Principauté, d'après leurs coutumes, tous les Hongrois et Saxons qui sont catholiques par leur foi, alliances et mariages et ceux de sang mêlé, hommes et femmes qui s'allieront, et que nos fonctionnaires ne se mêlent point de poursuivre les Saxons ni les Hongrois pour l'amende des crimes capitaux, mais s'adressent au susdit évêque, et quant aux obligations d'usage, comme il est écrit dans les anciennes coutumes, qu'il ait à les mettre à l'amende et à

les punir, chacun selon sa faute, ainsi que d'habitude..."

II^o. Un décret d'Antoine Rosetti, ainsi conçu: «A tous nos serviteurs. En faveur de Jean Zambati Burcutza, évêque hongrois de l'évêché hongrois de la ville de Bacau, qui nous en a prié, de ses prêtres et des fidèles qui dépendent du clergé de son Eglise... que vous ayez à les laisser en paix pour les impôts (suit l'énumération) ... et toi, *șoltuză* (maire), et vous, *părgari* (conseillers municipaux), que vous ne les mêliez ni ne les confondiez en rien avec la ville, car ils ont des chartes de charitable exemption, octroyées par les autres princes. Et vous, *părcălabi* (préfets) de ce département, que vous ne vous chargiez pas de les juger... et seulement s'il était commis de grands crimes ou vols, auquel cas vous avez pouvoir de les mettre en jugement..." (1)

On voit donc que, comme dans les temps précédents, le catholi-

(1). V. les deux documents dans *Făcia pentru minte*, 1845. p. 25 et 37.

cisme a joui en Moldavie et en Valachie, dans tout le cours du XVII-e siècle, non-seulement de la liberté religieuse la plus absolue, mais encore de plusieurs privilèges exceptionnels, comme, par exemple, d'une juridiction canonique indépendante, de certaines immunités fiscales et d'autres prérogatives, qu'aujourd'hui même ne saurait leur accorder la législature des Etats Occidentaux.

Et qu'on ne croie pas qu'une si extraordinaire tolérance nationale n'a eu pour organe que les autorités civiles du pays. Non! le clergé roumain a toujours été sur ce point aussi libéral que le peuple, que les boyards et que les princes.

Ainsi, dans la seconde moitié du XVII-e siècle, un grand nombre de catholiques de Moldavie ayant embrassé, par suite de diverses circonstances, la religion orthodoxe, le vicare du pape s'adressa personnellement au célèbre métropolitain Dosofté, le plus illustre père de l'Eglise roumaine, et aux quatre autres évêques diocésains, qui tous le reçurent avec la plus grande



affabilité, et lui délivrèrent aussitôt un acte par lequel il était permis à tous les catholiques, déjà entrés dans la religion orthodoxe de retourner à leur rite primitif sans avoir rien à craindre de l'administration ecclésiastique et laïque du pays.

Voici les paroles même de l'archevêque catholique Parchevich, (1670): «Accessimus, Metropolitanum Provinciae, et Diocesanos Episcopos Schismaticos Valachicos, rem serio proponendo, optinimus ab omnibus favorabiles literas, ut si qui ex nostris vellent ad pristinum Catholicorum statum redire, possint et valeant...» (4).

Nous croyons qu'il est impossible de trouver quelque chose d'analogue dans les annales des autres pays. Les catholiques ont-ils jamais agi de la sorte envers les protestants? Les Russes et les Grecs envers les Catholiques? Les Musulmans envers les Chrétiens? Les Sunnites envers les Schiites? Une secte réformée envers une au-

(1) Kurz, *Magazin*. Tome II, p. 70.

tre secte ? C'est en vain que nous travaillons notre mémoire, pour trouver au moins un exemple d'une abnégation religieuse aussi sublime. Au contraire, alors que le clergé roumain autorisait les catholiques convertis à l'orthodoxie à retourner au rite occidental, c'est précisément à cette époque, c'est-à-dire vers 1670, que, dans une situation identique, un prêtre catholique, établi en Valachie, écrivait : « Une Roumaine de Campulungu, mariée à un catholique, ayant embrassé la religion de son mari, et ce dernier étant mort, elle est redevenue orthodoxe ainsi que ses deux fils. O Dieu ! si cela était en mon pouvoir, je fouetterais cruellement en place publique de telles créatures, je les stigmatiserais du signe d'éternelle infamie, et je les ferais rentrer de force dans le sein de mon Eglise ! » (1)

Quelle énorme différence entre le langage cruel de ce fanatique de l'Europe civilisée, et la douceur

(1) *Relatio de Statu Valachiae*, dans *En gel, Gesch d. Walachey*, p. 116.

éminemment évangélique du Métropolitain et des évêques de la Roumanie barbare !...

Qu'il nous soit permis de passer sous silence le XVIII-e siècle qui n'appartient pas à l'histoire roumaine, mais bien plutôt à ces rebuts du phanar, que la nation grecque-avait repoussés a elle même vec dégoût de son sein, et que la colère, du ciel se riant de l'humanité, mit pour un siècle entier à la tête de la postérité de Trajan ! Nous dirons seulement que, même pendant cette époque infernale, le libéralisme naturel du peuple roumain, essayait de lutter de temps en temps contre le bigotisme byzantin, qui s'était imposé au pays comme une nouvelle espèce de corvée. Les œuvres du philosophe de Ferney trouvaient un écho sur les bords du Danube, et le révolutionnaire Carra, qui avait passé plusieurs années en Roumanie, observait à cette occasion : « Le goût qu'on a pour les auteurs français aurait pû devenir ici un objet de commerce, si le patriarche de Constantinople n'avait me-

nacé de la colère divine tous ceux qui oseraient lire des livres écrits par des catholiques, et plus spécialement par Voltaire!..." (1)

IV.

Mahométans.

Les originaux de nos traités avec la Turquie n'existent plus depuis longtemps; mais il n'est pas difficile de les rétablir jusqu'à un certain point, sinon dans leur lettre, au moins dans leur esprit, grâce aux indications conservées çà et là dans les chroniques nationales, dont la véracité, sous ce rapport se justifie pleinement par la nature même des relations séculaires de la Moldavie et de la Valachie avec l'empire ottoman.

«Les Roumains, — dit Cantimir, parlant ici à la fois des deux rives du Milcov, — quoique astreints à payer un tribut à l'empire ottoman, ont cependant gardé leurs églises, leurs modes de jugement, leurs coutumes, inviolés et intacts; il n'ont point accepté, comme d'autres Etats l'ont souffert, de donner en dîme leurs enfants; ils n'ont point vu, jusqu'à ce jour, s'élever dans

(1) *Histoire de la Moldavie*, Paris, 1773. p. 219

leur pays des *medjids* turcs, et aucune de leurs églises n'a été transformée en mosquée...»(1)

Quant à la Moldavie, le chroniqueur Nicolas Costin spécifie que la défense d'élever des temples musulmans dans le pays aurait formé le IX-e article du traité de 1512, conclu entre le prince Bogdan-le-Borgne et le Sultan Bajazet. Il résume ainsi le sens de cet article : «Les Turcs ne pourront acheter des terres en Moldavie, n'y en hériter, ni s'y établir, ni y posséder ou élever des mosquées.»(2)

En ce qui concerne la Valachie, l'histoire des frères Tunusli, qui se basent sur les allusions contenues en divers firmens postérieurs, énumère parmi les conditions du traité conclu en 1460 entre Vladislas Bassaraba et la Porte, les clauses essentielles suivantes : «Les Turcs qui viendront commercer dans le pays, seront tenus de déclarer à quels lieu et contrée ils appar-

(1) *Croniculă Romano-Moldo-Vlachiloră*. Iassi. 1835. Tome I. p. 92.

(2) Cogalniceanu. *Archiva Romănescă*. 2^e édit. Tome II. p. 265.

tiennent; après avoir acheté ou vendu leurs marchandises sur place, et seulement dans les villes et non en d'autres endroits, ils auront à retourner sans retard chez eux. Ils ne pourront prendre ni serviteur ni servante parmi les Roumains, ni avoir un lieu spécial pour leurs prières...» (1).

Il est donc positif que nos aïeux n'ont jamais permis aux Turcs de bâtir en Roumanie des temples musulmans. Mais cela ne constitue qu'un acte d'intolérance politique, et non religieuse, puisque le mobile visible des Roumains était la seule crainte d'être réduit un jour à l'état de *pachalik* ottoman. En effet, avant la prise Constantinople, alors que les Osmanlis ne paraissaient pas encore bien dangereux, ils accouraient vers la Roumanie en foule, sans que nos ancêtres y missent le moindre obstacle. Vers 1454, un témoin oculaire raconte qu'il a trouvé les marchés de la Valachie remplis d'autant de Turcs que de Roumains: in als großer meißig die walchen

(1) Traduction de Sion, p. 96

selbst...» (1) Le mot «*kirvan*» ou «*kervan*» se rencontre dans les actes des princes valaques dès 1480 (2), ce qui corrobore d'une preuve philologique l'extersion du commerce ottoman dans notre pays.

Mais, même après la conclusion de leurs traités restrictifs avec la Porte, les Roumains eurent cent fois l'occasion de prouver qu'ils savaient tolérer la religion musulmane comme les autres religions, les meilleures comme les plus mauvaises.

Une sentence princière, rendue le 21 Juin 1568, est conçue en ces termes :

« Nous, le très-croyant en N. S. Jésus-Christ, le très-pieux autocrate Voïvode Pierre, fils du grand Voïvode Mircea, par la grâce de Dieu et l'onction divine maître et seigneur de Valachie nous avons bien voulu, d'un esprit pur et éclairé, donner ce très honoré et puissant décret princier à la sainte et divine Eglise mé-

(1) V. *Archiv des Vereins für Siebenbürg. Landeskunde*. N. F. Tome II. p. 163.

(2) *Venelin*. p. 122.

«tropolitaine, qui est la grande é-
«glise princière de Tirgoviste, où se
«fête l'Ascension du Seigneur no-
«tre Dieu et Sauveur Jésus-Christ,
«afin qu'en toute propriété elle pos-
«sède le village nommé Aninoasa
«jusqu'à ses limites; car c'est son
«ancienne et légitime propriété,
«puisqu'elle a été achetée pour elle
«par feu le prince Bassaraba à la
«femme du seigneur Milco et à ses
«fils et au gendre de Milco, nom-
«mé Nanu, exactement 20 000 as-
«pres. Ensuite de quoi le Père mé-
«tropolitain Ephrem de ce lieu saint
«eut procès devant Nous avec le Turc
«Hamza et sa famille au sujet de
«ce village. Hamza et sa famille
«se prétendaient propriétaires d'A-
«ninoasa. Notre Seigneurie recher-
«cha donc la vérité et, en toute é-
«quité, assisté de nos honorés con-
«seillers princiers, nous avons jugé
«et décidé que Hamza et sa famille
«nous amèneraient vingt-quatre bo-
«yards pour jurer devant Nous que
«le village d'Aninoasa leur ap-
«partient comme ils le prétendent;
«ensuite, de concert avec les vingt-
«quatre boyards, Notre Seigneu-

«rie a étudié de nouveau la cau-
«se ; nous avons relu les dé-
«crets de tous les princes nos pré-
«décesseurs et nous avons con-
«staté que l'aïeul d'Hamza avait
«perdu la propriété du village d'A-
«ninoasa pour cause de trahison sous
«le règne de feu le Prince Vlad-le-
«Moine, qui fit alors don de ce vil-
«lage au seigneur Milco.» (1)

Voilà donc, établie depuis de lon-
gues années en Valachie, non près
du Danube, mais au milieu même
des montagnes, une famille de mu-
sulmans, celle du Turc Hamza, dont
les aïeux possédaient en paix le vil-
lage d'Aninoasa, servant les prin-
ces et le peuple à l'égal des autres
Roumains, jusqu'à ce que l'un d'eux
entre 1510 et 1512 tomba dans la
disgrâce du prince Vlad-le-Moine.
Et les Turcs, établis alors en Va-
lachie, devaient être assez nom-
breux, puisque le décret de Pierre le-
Boiteux parle de ce procès com-
me d'une chose fort ordinaire et
montre clairement qu'Aninoasa ne
devait point revenir à Hamza non
parce qu'il était musulman, mais
parce que l'équité n'était pas pour

(1) Venelin, 175-178.

lui ; car, dans le cas contraire, bien qu'il fut païen, le prince n'aurait pas hésité à le préférer même au vénérable métropolitain Ephrem.

En Moldavie, nous rencontrons vers la même époque une autre sorte de colonie musulmane tout aussi curieuse. Là, les traités avec la Porte, moins explicites sous ce rapport que ceux de Valachie, comme on a pu le remarquer plus haut en comparant le texte de Nicolas Costin avec celui des frères Tunusli, ne permettaient sous aucun prétexte l'établissement des Turcs dans le pays, mais des Turcs seuls, sans viser les autres nationalités musulmanes. L'Italien Giovanandrea Gromo, qui avait visité la Moldavie vers 1564—1570, dit entre autres choses : « Il y a trois cents villages environ habités seulement par les Tartares, qui luttent, sous les étendards du prince, contre tous les ennemis d'alentour avec la même fidélité que les Moldaves... » (1) L'Allemand Georges Reichersdorff, qui avait parcouru la Roumanie,

(1) Archiv des Vereins. N. F. Tome II. page. 43

près de trente ans auparavant, y avait trouvé non trois cents, mais jusqu'à cinq cents villages tartares, qui semblent avoir en partie émigré par la suite au delà du Pruth ou du Dniester au temps où les désordres administratifs étaient au comble et les guerres civiles incessantes. Voici ce que dit ce voyageur : « Les Tartares de Moldavie servent avec fidélité les princes, même contre les invasions des Tartares du dehors. » (1)

De cette population tartare sortirent plusieurs familles de boyards moldaves dont quelques-uns arrivèrent au trône, comme les Cantémir et les Cehan, deux races également illustres dans les annales de la Roumanie. La première vit encore en Bucovine dans la pauvreté et l'obscurité ; l'autre s'est démembrée en plusieurs rameaux distincts tant d'un côté que de l'autre du Milcov, sous le nom plus moderne de Racovitza.

Au XVII-e siècle, outre les colons tartares, on voyait encore :

(1) *Chorographia Moldaviae, Coloniae, 1595.*
page 50.

dans les armées moldaves quatre et même davantage régiments ou capitannats de ceux qu'on nommait *Lipcani*, venus de Pologne et au sujet desquels nous devons fournir à nos lecteurs quelques détails entièrement inconnus de nos historiens.

Au commencement du XV^e siècle, un certain nombre de Tartares, chassés de leurs nids du Volga par la fureur des guerres intestines, étaient venus chercher un refuge en Lithuanie et avaient obtenu des princes de ce pays le privilège de rester musulmans. Jusqu'au règne de Sigismond III, bigot de l'école jésuitique, la postérité de ces premiers émigrants jouit en toute liberté, sur le même pied que les habitants chrétiens de la Lithuanie, des différents droits des citoyens polonais. En 1609, une persécution systématique et inquisitoriale éclata soudainement contre les malheureux musulmans, et, avec une violence plus ou moins grande, ne cessa qu'avec la chute de la Pologne. (1) Telle est la cau-

(1) Czacky. *O Tatarach*, dans *Dziela*, Posnan, 1845, Tom. III. p. 212.

se de la venue de quelques-uns d'entr'eux en Moldavie, où ils furent reçus à bras ouverts, comme tous ceux qui offraient sincèrement leur sang pour la défense du pays, sans qu'il soit fait de distinction d'origine ni de croyance.(1)

On se demande, comment tous ces Tartares de Moldavie, Lipcani et autres, anciens et nouveaux, comment les Turcs des colonies de Valachie, pouvaient satisfaire librement aux prescriptions de la religion musulmane sur le territoire roumain, ou ils ne possédaient aucun temple de leur culte. La question n'est pas difficile à résoudre pour qui a étudié même rapidement les dogmes du prophète de la Mecque. «Le monde entier est une mosquée», a dit Mahomet. L'édification des temples, n'est donc pas considérée comme une nécessité religieuse, mais simplement comme une action méritoire. Les bains, les écoles, les hôpitaux, sont plus agréables à Dieu que les murs d'une

(1) Voir mon écrit *Baba-Nnovacŭ*, dans le «Romanul». Avril, 1868.

mosquée. Tout lieu pur ou purifié peut servir à la piété d'un vrai musulman, et remplacer le temple. «Fais sur le mur de ta maison le signe appelé *kable*, qui indique la direction de la Mecque, et ensuite adore en paix Allah et son prophète.» (1)

On le voit, les Turcs et les Tartares n'avaient absolument pas besoin de mosquées, pour pouvoir jouir en Roumanie de toute la plénitude de la tolérance religieuse. Mais ce qui, mieux que tout, démontre que les Roumains ne songeaient nullement à l'Islamisme dans leurs luttes fréquentes avec les païens, c'est la vieille ballade nationale: *Codreanulii dela Movilău*. Ce précieux monument de notre littérature populaire, composé au commencement du XVII-e siècle, alors que régnait en Moldavie Alexandre Iliasch, est arrivé dans la bouche de nos paysans sous deux

(1) Cantémir. *Système de religion mahométane* (en Russe). Petersbourg. 1722. in-folio, p. 175, 216. — Ce livre e, excessivement rare même en Russie, se trouve en notre possession.

formes qui diffèrent surtout par la variante suivante :

Dans l'une, le chanteur dit :

Domnule, Măria Ta!
Tu pe Greci nu'i asculta
Că ei viața și-oru' scurta!
Grecu-i fiară dușmănosă,
Grecu i limbă veninosă,
Ce petrunde pôn'la ósă!...

Seigneur prince!—N'écoute pas les Grecs,— car ils abrègeront ta vie!—Le Grec c'est la bête ennemie,—le Grec, c'est la langue venimeuse,—le Grec, c'est la maladie contagieuse,— qui pénètre jusqu'à l'os!...

Dans l'autre forme, au lieu du Grec apparait le Turc :

Turcu-i fiară dușmănosă,
Turcu-i limbă veninosă,
Ce petrunde pôn'la ósă!.

Le Turc et le Grec, pour le Roumain, ne sont, on le voit, qu'une seule et même chose, et nous avons le droit de répéter encore une fois, avec une conviction fortifiée par la série des preuves qui précèdent, que l'intolérance de nos aïeux à l'égard des Osmanlis n'a jamais été que politique et nullement religieuse.

V.

Arméniens

Le rite arménien doit être plutôt considéré comme une branche de l'Eglise orthodoxe que comme une confession distincte. L'extrême rigueur du je ne, l'habitude de célébrer le même jour Noël et le Baptême du Christ, et divers détails de même nature sont trop secondaires pour constituer des distinctions d'églises. Cependant les Grecs ont toujours manifesté un mépris suprême, disons même une haine violente, pour la religion des Arméniens ; ils sont même allés jusqu'à imputer à cette paisible et industrieuse nation le scandale d'adorer un chien.(1)

Il est particulièrement remarquable que nos aïeux, si modérés sous tous les autres points de vue, ne pouvaient maîtriser une sorte de dépit contre les Arméniens, dépit motivé d'un côté par

(1) Hudobacheff, *Monuments historiques de la religion Arménienne* (en russe). Pétersbourg. 1847. Pages 150—152, 207—209.

la vie sombre et retirée de ce peuple, de l'autre par ses richesses et aussi par les fables qu'invente partout l'envie et qu'entretient le mystère. « *Arménul plătesce glóba,* — l'Arménien paie l'amende, » dit ironiquement un vieux proverbe. Dans notre langue vulgaire, le temple arménien est nommé non pas « *biserica* » mais « *capisce* », nom donné aux temples des idolâtres. Un chant des Haïdukes (brigands) dit :

Vomü coborî noi la țeră
Ș'omü imblăti la săcară
Pône'n mândra primă-veră,
Ș'omü eși la codru eră,
La marginea șesului,
La capătulü codrului,
In calea Arménului. . . (1)

« Nous descendrons dans le pays, — et nous battons le seigle — jusqu'au radieux printemps, — où nous sortirons du bois, — aux limites des champs, — à la tête d. i. bois, — sur le chemin de l'Arménien. »

Un prince Moldave quelque peu fou, Roumain d'origine, nommé Etienne Raresch, alla plus loin encore que les brigands. Il commit contre cette religion, la plus inoffensive de toutes, le seul acte d'into-

(1) *Romania Litterară*. supplément p. VII. No. 30.

lérance qui soit mentionné dans nos chroniques : « il fit baptiser les Arméniens, de bon gré ceux qu'il avait exhorté et comblé de présents, et les autres de force. » (1)

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que ce prince aimait une Arménienne, dont il eut un fils, qui fut le Prince Jean-le-Cruel, si célèbre par ses exploits. On serait tenté d'expliquer cette persécution contre le rite arménien psychologiquement, non par la folie qui troublait les esprits du prince, mais par le fanatisme d'une amante convertie à l'orthodoxie. (2)

Si nous laissons de côté cette exception tout-à-fait extravagante, la généralité de l'histoire roumaine nous montre que les Arméniens, bien que persiflés par quelques innocents idiotismes de notre langue, bien que vivant en désaccord avec les braves des bois, habitaient heu-

(1) Urechiã. Tome I. p 175.—C'est du même fait que parle Kazy, *Historia Hungariae*. Tyrnaviae. 1737. Tome III. p. 80. Ce passage de Kazy n'a été compris ni par Engel ni par Gebhardi etc, qui l'ont appliqué à Bogdan Lapuchniann.

(2) Voyez mon ouvrage *Ionnã cellã Cumplitã* (Jean-le-Cruel), Bucarest. pages 66 et 67.

reux et prospères les bords du Danube où ils s'étaient établis de préférence dans la Moldavie, qui se trouvait, pour leurs besoins, moins loins de la route de l'Orient que la Valachie. L'église arménienne de Iassi a été fondée en 1395 et celle de Botoshani en 1356, c'est-à-dire avant la fondation de la principauté par Bogdan. (1)

Vers 1418, sous Alexandre-le-Bon, trois mille familles arméniennes, chassées de leur patrie par une invasion persane, vinrent également s'établir en Moldavie, principalement dans les villes de Suciava, Hotin, Botoshani, Dorohoi, Vaslui, Galatz et Iassi. (2) Il est de toute évidence que cette nouvelle colonie n'aurait pas dirigé ses pas vers la Roumanie, si elle n'avait pas su quel bon accueil avait été fait à ses corréligionnaires établis avant eux dans le pays.

(1) Soutzo. *Notions statistiques sur la Moldavie*. p. 53.

(2) Pray. *Dissertationes historico-criticae*. Vienne. 1775. p. 170.— Wolf. *Beschreibung der Moldau*. Tome II. p. 60.

Et, en effet, c'est dans les sources historiques des Arméniens que nous trouvons que, vers 1415-1445, un de leurs prélats de Moldavie se nommait Avédic (1) et qu'un siècle et demi plus tard Jean, le chef de cet évêché étranger, avait sa résidence à Suciava, c'est-à-dire dans l'antique capitale de la Moldavie (2). C'est dans cette même ville que, vers le milieu du XVI-e siècle, un Arménien éleva un monastère en l'honneur de St. Axentius, dans la partie occidentale de la ville où se conservait naguère encore une pierre tumulaire portant l'inscription suivante : « Ci-gît Agopsha, qui fonda ce saint lieu en l'année 1551 ». (3) Vers l'an 1600, Bogdan Donovanac bâtit également à Suciava, en l'honneur de la Sainte-Vierge Marie, un monastère que nous trouvons florissant en 1701.

En présence de tels faits, tirés des propres monuments arméniens

(1) Baronz, *Vies des plus célèbres Arméniens* (en polonais).—Lemberg. 1856. page 55.

(2) Ibidem. page 140.

(3) Ibid p. 5.

et non des nôtres, il est impossible de mettre en doute l'extrême tolérance religieuse des Roumains pour ce rite dans le cours de plus de cinq siècles. Le document suivant, dont l'original existe dans les Archives de l'Etat à Bucarest, au dossier du Monastère de Golia, servira à confirmer notre conclusion, exclusivement basée sur les preuves fournies par des historiens étrangers: «Moi Chirila, *soltuz* arménien de la ville de Suciava, et mon fils Drăghici, écrivons et témoignons par le présent écrit nôtre et véritable, que, sans y être contraints ni forcés par personne, mais de notre propre volonté, nous avons vendu, de notre juste possession et héritage, une *falche* de vigne, située à Cotnar, sur la colline de Mândru, tenant d'un côté à la vigne du protopope arménien Ivan et de l'autre à la vigne de l'Arménien Marco, laquelle *falche* nous est venue en héritage de nos pères et aïeux; nous l'avons vendue au père Macarie hégumène du saint monastère de Golia de la ville d'Iassi, moyennant cin-

quantes piastres. Le révérend hégumène a versé ces cinquante piastres en nos mains propres, en présence du protopope arménien de Suciava Ivan, de son fils Siméon, de Carstea gendre de Chirila, de l'Arménien Luca, de Théodore et de Michel, négociants, et en présence d'autres commerçants et bonnes gens, etc. etc." (1) Ce document, dans lequel nous voyons figurer des prêtres et des protopopes arméniens, non seulement confirme les données déjà acquises sur la liberté des cultes en Roumanie, mais encore nous fournit une notion très importante, à savoir que la bourgeoisie arménienne était respectée à ce point qu'à Suciava, par exemple, elle possédait une administration municipale distincte, à la tête de laquelle, en 1669, était Chirila «le *soltuz* arménien». On sait que le mot *soltuz*, dérivé de l'allemand *schultheiss*, désignait autrefois, dans la langue d'au-delà du Milcov, le chef de la municipalité, que les Va-

1) *Archiva istorică*. Tome I. I-ère partie. p. 139.

laques appelaient *judetz*.

Cette existence d'une commune arménienne organisée indépendamment de la commune roumaine, prouve l'extrême tolérance non seulement religieuses mais même politique, que nos aïeux n'avaient pas hésité à accorder à leurs laborieux hôtes, venus chez nous du pied du Caucase. Il est juste de noter que les Arméniens savaient se montrer, dans les circonstances difficiles, assez bons patriotes roumains pour mériter en toute justice une semblable distinction.

Au XVI-e siècle, sous le prince Jacob Despota, alors que les boyards moldaves s'étaient soulevés contre ce malheureux martyr de la civilisation occidentale, seuls les Arméniens rivalisèrent de zèle et de dévouement à son égard, s'exposant par là à souffrir, après la défaite, tout le poids de la colère des vainqueurs. (1)

En 1671, sous le prince moldave Duca, Albanais avide de sang

(1) Sommer *Vita Despotae*. p. 46.

et d'argent, les Arméniens furent les premiers à prendre part à une conspiration purement nationale, à la tête de laquelle se trouvait le fameux colonel Hâncu (12), le prototype de l'esprit d'opposition en Roumanie, demeuré célèbre par le proverbe moldave : « Le prince le veut, mais non Hâncu. » La révolte fut désastreuse. Les conjurés, vaincus dans un combat près de Kisineff, furent obligés de quitter le pays. Les Arméniens peuvent donc se vanter d'avoir, cette fois là, comme aux anciens temps, sacrifié leur vie à côté de nos aïeux, pour le triomphe de la cause roumaine.

VI.

Les Lîpovans.

Les Roumains nomment *Lipoveni* diverses sectes religieuses exclusivement russes, dont l'une eut pour fondateur l'hérésiarque Phi-

(12) Pray. loco citato

lippe, d'où son nom de *Philippoveni*, abrégée dans notre langue par la suppression d'une syllabe. (1)

Bien que le nombre de ces sectes soit considérable et qu'elles se distinguent les unes des autres par mille nuances, on a cependant l'habitude de les diviser en deux grandes catégories: *popovscina*, c'est-à-dire hérétiques ayant des prêtres, et *bezpopovscina*, ou hérétiques sans prêtres. (2) Parmi ces derniers, la secte la plus dangereuse est celle des *scopetzi*, qui se distinguent non seulement par une sauvage mutilation de leurs personnes, mais encore par une ardeur criminelle à soumettre les autres à cette opération, à gagner des adeptes par la violence, l'exhortation ou la corruption. Quiconque réussit à faire douze prosélytes, gagne le titre vénérable d'apôtre.

Cette secte apparut pour la première fois en Roumanie dans ce siècle et elle a, jusqu'à un certain

(1) Vernav. *Physiographia Moldaviae*, Budac. 1836. p. 16.

(2) Krasinski, *Histoire religieuse des Slaves*. Paris 1858. p. 371.

point, été exposée à la persécution. Voici ce qu'écrivit à ce sujet un lipovan, qui est né et a vécu en Moldavie, dans un ouvrage très intéressant sur l'histoire de toutes les sectes russes de nos pays: «Les *scopitzi* sous l'empereur Alexandre I ont été chassés de Russie où on les considérait comme les chèvres les plus fétides du troupeau du Christ. Ils cherchèrent d'abord un refuge à Iassi, mais on les repoussa de partout; jusqu'à ce qu'enfin ils eurent recours au métropolitain Veniamin qu'ils supplièrent de les protéger, sous le prétexte mensonger que toute la dissidence entre eux et l'Eglise d'Orient consistait uniquement dans l'habitude qu'ils avaient de se châtrer. Le métropolitain, en père bienveillant et trompé par leur hypocrysie, eut pitié de ces brebis égarées dans un pays étranger et les prit sous sa protection, à la condition toutefois qu'ils fréquenteraient régulièrement l'église métropolitaine, qu'ils prendraient part à la sainte communion, et surtout qu'ils ne mutileraient personne, surtout des Roumains. Sous

ces conditions les *scopitzi* ont vécu en Moldavie près de vingt ans, jouissant toujours de la faveur du métropolitain. Mais à la fin, les autres Lipovans eux-mêmes, irrités de ne point posséder, au moins dans la même proportion, les bonnes grâces du chef de l'Eglise Moldave, inspirèrent à celui-ci des soupçons. Le métropolitain prit la résolution de s'assurer par lui-même de la sincérité des *scopitzi*, en les invitant à dîner et en leur offrant des plats de viande, qui sont en horreur dans cette secte. Mis en position de se démasquer, ils se troublèrent, poussèrent des cris et se jetèrent menaçants sur l'archevêque qui ne put que difficilement s'échapper de leurs mains en s'enfuyant et en s'enfermant dans une chambre. Après cette épreuve, le métropolitain retira la protection qu'il avait accordée aux *scopitzi* et les abandonna à la puissance laïque, d'autant plus que justement alors ils avaient osé mutiler un Roumain. Le Divan les condamna à être fusillés. Effrayés de cette décision, une partie des *scopitzi* émigrèrent.

en Valachie, d'où ils furent contraints de passer en Turquie. Ceux qui demeurèrent en Moldavie cherchèrent un appui près du consulat russe en s'obligeant par écrit à ne plus châtrer personne." (1)

Ainsi donc la tolérance religieuse des Roumains s'étendait jusque sur cette pernicieuse secte des *scopitzi* que l'autorité civile du pays se vit forcée de réfréner, à la suite de violences et d'abus inouis, et sans avoir le moins du monde en vue, sans même rechercher les dogmes théologiques, le rituel, le culte de ces furieux propagateurs de la castration.

Quant aux autres lipovans, plus inoffensifs dans leurs hérésies, ni les lois ni les hommes ne les ont jamais empêchés de fonder sur le territoire roumain des colonies entières, de bâtir des églises et des monastères de leur culte, d'habiter les villes et les villages, d'avoir un clergé distinct, en un mot d'user de tous les avantages de la

(1) Moine Parthénius, *Voyage en Russie, Moldavie, Turquie et Palestine*, (en russe), Moscou, Tome I, page 178-180.

liberté religieuse, sans la moindre chicane de la part de l'administration civile ou ecclésiastique. Voici ce que dit à ce sujet le voyageur lipovan cité plus haut: «A la distance de quatre postes de Iassi, non loin du bourg de Faltichéni, entre les eaux de la Moldova et du Sereth, est le village Manuilovca, dont tous les habitans sont russes hérétiques. Ce village compte cent familles et peut être davantage, venues de Russie il y a plus de cent cinquante ans. Dans le voisinage du village se trouvent trois couvents, habités pas leurs moines et leurs nonnes. Cette colonie ne professe pas une foi unique, mais presque chacun d'eux forme une secte individuelle. Ils discutent entre eux et se disputent sans cesse sur des points de doctrine.» (1)

Le moine lipovan Parthenius écrivait ces lignes en 1855: il est donc constant que le village de Manuilovca a été fondé avant 1700, c'est à dire précisément à l'époque où les réformes ecclésiastiques du célé-

(1) Ibidem page 78.

bre patriarche russe Nikon et le décret de Pierre-le-Grand sur *la coupe de barbes* avaient produit une véritable perturbation dans l'esprit des Russes, poussant les plus fanatiques à chercher un autre pays moins réformateur et plus ami de la barbe. Depuis lors et durant un siècle et demi, les sectaires, chassés de Russie et établis à Manuilovca, gardèrent en paix leur hérésie; et cependant dans le voisinage, à quelques heures à peine du village, existait un monastère roumain très orthodoxe, nommé Vorona.

Le voyageur lipovan parle encore de plusieurs autres colonies semblables d'hérétiques établies en divers endroits de la Moldavie, comme, par exemple, dans le village de Socolintzi près de Suciava, éloignée seulement d'une portée de regard du monastère Dragomirna, créé par la famille Movila et l'un des foyers les plus illustres de l'orthodoxie en Bucovine.

Ces détails, tirés d'une source pour ainsi dire propre aux Lipovans, nous paraissent suffisants

pour démontrer d'une manière positive la tolérance religieuse de notre nation pour les différentes sectes qui ont poussé sur le tronc orthodoxe, comme nous l'avons démontré plus haut, par une longue série de preuves et de documents, en ce qui regarde les protestants, les catholiques, les musulmans les arméniens.

VII.

Le Judaïsme en Roumanie.

Nous ne croyons pas qu'il ait jamais existé de par le monde une nation aussi universellement persécutée, méprisée et haïe, que l'a été presque de tous temps et presque en tous lieux la vagabonde postérité d'Israël, dont l'histoire semble n'être qu'une longue démonstration d'une fatale et mystérieuse malédiction. Le plus souvent cette implacable persécution contre les Juifs eut un caractère religieux dans toute la force du terme, surtout au sein des nations chrétiennes, dont le fanatisme prenait plai-

sir à les confondre avec ceux qui ont crucifié le Christ, malgré la parole du sublime Sauveur du monde qui nous commande de pardonner et non de nous venger sur ses meurtriers.

La Roumanie est un des deux ou trois pays qui font exception à la règle générale. Nos aïeux ont toujours accordé aux Israélites, ou, pour parler plus exactement, aux différentes confessions juives plus ou moins éloignées de la loi primitive de Moïse, la même tolérance dont jouissaient chez nous tous les cultes étrangers, chrétiens ou non chrétiens.

Désireux de jeter un rayon de lumière sur cette question, jusqu'à présent si obscure, nous devons avant tout distinguer soigneusement trois phases tout-à-fait différentes dans l'histoire des Juifs sur les bords du Danube. Nous les diviserons en trois chapitres, n'ayant entre eux aucun lien et qu'on peut intituler: *les Juifs primitifs, les Juifs espagnols, et les Juifs polonais.*

Les Juifs primitifs.

On prétend que l'empereur Trajan aurait trouvé en Dacie des colonies juives, et M. Vaillant n'hésite pas à expliquer le nom de la petite ville d'Ajud en Moldavie par l'étymologie *Ad-Judæos* et à en faire ainsi un établissement juif, (1) oubliant, par inadvertance, qu'il y a encore un Ajud en Transylvanie, dont nous devons aussi prouver l'origine juive, à moins que nous ne préférions renoncer à trouver les deux étymologies. Le saxon Hanerva plus loin encore dans l'excentricité d'une philologie mal comprise, et fait venir le nom de la ville de Tälma-ciu du mot *Talmud* (2), oubliant lui aussi que la Mishna, premier monument du Talmudisme, est de beaucoup postérieure à la conquête de la Dacie. Il n'est pas moins contraire aux règles d'une critique rigoureuse de chercher le souvenir de ces Juifs primitifs dans ces localités très anciennes connues de

(1) *La Romanie*, carte de la Dacie.

(2) *Historia ecclesiarum Transilvanicarum*, lib. II page 37.

tout temps par le peuple roumain sous le nom de *Jidova*, comme une forteresse située près de Campu-Lung, une montagne près de Zlatna, plusieurs bourgs de Transylvanie mentionnés dans les documents hongrois sous la forme *Sidovár*(1); le village Jidovscitza duquel il est question dans un diplôme valaque de 1429 et d'autres. (2).

Ces dénominations, plus que probablement, viennent non pas des Juifs, mais du nom *Suzidava*, commun à plusieurs localités à l'époque de l'indépendance des Daces, et qui, par suite de la consonnance entre l's et le z, devait naturellement se contracter avec le temps, d'abord en *Szidava* et ensuite en *Jidova*.

Toutefois nous avons d'autant moins l'intention de nier l'existence des Israélites sur les bords du Danube avant la conquête de Trajan, qu'il nous est arrivé à nous même de découvrir, dans le district de Hotin, le plus septentrional de la Besarabie, une monnaie juive du temps

(1) *Archiv des Vereins*. Tome II. page 154.

(2) *Venelin*, op. cit. p. 56.

de Macchabée; nous ne croyons cependant pas qu'il soit possible, ou tout au moins opportun, d'approfondir pour le moment, et surtout ici, l'étendue et la situation normale des colonies Israélites en Dacie pendant cette période semi-sabuleuse de notre histoire. La première mention positive, sûre, claire du contact des Roumains et des Juifs, mais seulement au delà Danube, dans la province dit Aurélienne, nous la trouvons dans la précieuse relation du rabbin Benjamin de Tudèle, qui nous a laissé ce curieux passage :

« De l'autre côté du fleuve Sperchio, commence la Valachie, dont les habitants, établis sur les montagnes, se donnent le nom de Valaques... Dans leur rapidité ils ressemblent au chevreuil; ils vont sans cesse faire des incursions en Grèce pour piller et voler. Personne n'ose leur tenir tête dans le combat et aucun roi n'a été en état de les vaincre. Comme ils ne pratiquent pas trop la loi chrétienne, donnent à leur enfants des noms juifs et nomment les Hé-

breux leurs frères, quelques-uns ont cru pouvoir leur attribuer une origine israélite. Quand ils se saisissent d'un Juif, ils se contentent de le dépouiller, mais ils ne le tuent pas comme ils ont coutume de faire pour les Grecs..."(1)

Nous laisserons de côté cette plaisante absurdité qui consiste à dire que les Roumains ont une origine israélite, uniquement parce que, comme les puritains anglais, ils usaient fréquemment, même au XVII^e siècle, de noms empruntés à l'Ancien Testament; ainsi nous trouvons dans la famille princière des Movila un Jérémie, un Siméon, un Gabriel, et même un Moïse. Nous nous contenterons de constater l'éclatant témoignage donné par le naïf rabbin à l'extrême tolérance de nos ancêtres pour la religion des Juifs.

«*Frate*, frère !» est un des deux mots par lesquels débute l'histoire de la langue roumaine. «*Torna, frate*, -tourne-toi, frère !» criai-ent au VI^e siècle, il y a près de treiz

(5) Voir le texte hébreu dans *mes Archives Historiques*, Tome II. page 25.

cents ans, les volontaires roumains de l'armée grecque dans le feu d'une bataille. (1) Cette exclamation, conservée dans la chronique byzantine de Théophane, est la première révélation du langage roumain. Depuis lors, et jusqu'aujourd'hui, le mot „*frate*” est celui qui résonne le plus fréquemment sur les lèvres des Roumains; „*Ascultă, frate!* — écoute, frère!” nous disons nous les uns aux autres, même quand, inconnus l'un à l'autre, nous nous rencontrons pour la première fois.

Benjamin de Tudèle atteste que nos aïeux, menant une vie à moitié sauvage dans les montagnes de la Macédoine, accordaient même aux Juifs ce doux nom de frère, précisément à l'époque où ceux qui nous jettent aujourd'hui à la face l'accusation d'intolérance religieuse croyaient que ce n'était point assez que le roi prit la peau du Juif, mais qu'il fallait encore que les sujets en prissent les en-

(1) Thunmann, *Untersuchungen heber die Gesc d' westlich. Voelker*, Leipsig. 1774. p. 341.

trilles,—ut quos rex excoriaverat, comes evisceraret.” (1)

Il n'est pas moins intéressant de lire ce qu'écrivit le rabbin juif sur l'habitude qu'avaient les brigands roumains de tuer les Grecs et de se borner à dépouiller les Israélites. „*Capulũ plecatũ nu'ũ taiã sabia*, — l'épée ne coupe pas la tête qui s'incline;” dit un vieux proverbe auquel nos pères se sont toujours conformés. Les Grecs luttèrent, et les Roumains, irrités par la résistance, leur donnaient avec fureur le coup mortel; le Juif se jetait humblement aux pieds du plus fort, et les Roumains prenaient en pitié tant de lâcheté. C'est ainsi que, dans la belle oeuvre d'Alexandri, Hershcu Boccegiulũ s'échappe sain et sauf des mains des bandits de la forêt d'Hertza, en criant: «Nous sommes de bons gens qui ~~fa-~~ avons peur”; tandis qu'un chrétien, Grec ou Roumain, dans le même péril, serait tombé les armes à la main.

(1) Cattaneo. *Memoria di economia pubblica* Milan. 1860. Tome I. p. 37.

Les Juifs Espagnols

L'Espagne a été tour à tour le paradis et l'enfer de la nation juive.

Sous la domination des Arabes dans les provinces méridionales de la péninsule Ibérique, les Israélites ont joui, pendant cinq ou six siècles, d'une puissance politique si étendue, que peut-être leurs aïeux eux-mêmes n'en avaient point eue de telle en Palestine sous le sceptre de David et de Salomon. Mais dès que les califats maures de Tolède, de Cordoue et de Sarra-gosse furent tombés sous les coups des chrétiens, la colère du ciel, par l'organe du roi Ferdinand-le-Catholique et de son ministre le terrible cardinal Ximenès, s'abattit avec tant de violence sur la race israélite, que, dans la seule année de 1492, huit cent mille juifs furent obligés de quitter les jardins enchanteurs des Hespérides pour chercher un refuge dans d'autres pays moins fanatiques. Quarante mille environ demeurèrent en Espa-

gne sous la condition d'embrasser la foi de l'Évangile. (1)

Repoussés successivement de France, d'Italie et d'Allemagne, des foyers les plus illustres de la civilisation occidentale, les juifs espagnols n'ont reçu d'asile cordial, entre tous les États chrétiens, que dans deux pays situés à de grandes distances l'un de l'autre, sur le littoral hollandais et sur les rives du Danube, c'est-à-dire chez les deux peuples dont la tolérance religieuse ne s'est jamais démentie dans le cours des siècles. N'est-ce pas, en effet, parmi les flegmatiques Hollandais que les Huguenots, après la révocation de l'Édit de Nantes, allaient demander asile? et que Voltaire trouvait un refuge pour préparer des nouvelles foudres contre le bigotisme? Quant aux Roumains, leur tolérance en matière de religion est prouvée par la présente étude.

La Valachie a été en Orient le principal asile des Juifs espagnols qui

(1) Beugnot, *Les juifs d'occident*, Paris 1824.
— Depping, *Les Juifs dans le moyen-âge*.

durent s'y arrêter bon gré mal gré, empêchés qu'ils étaient d'avancer plus loin vers le Nord, où les plus terribles tortures les attendaient dans la sauvage Hongrie. (1)

A
56
Un israelite de Venise, le rabin Lattes, (2) possède un précieux manuscrit en langue hébraïque relatif à l'histoire du judaïsme espagnol dans l'empire ottoman, écrit en 1523 à Candie par un certain Elias Capsali. Cette œuvre pourrait certainement jeter une grande lumière sur l'immigration juive en Valachie aux XV-e et XVI-e siècles.

Toutefois, sans connaître le moins du monde le manuscrit en question, nous croyons pouvoir dire que nous avons la profonde conviction qu'il viendrait confirmer de la manière la plus éclatante le fait de la tolérance dont ont constamment joui en Roumanie ces Juifs, que nos aïeux, parce qu'ils venaient de l'occident et avaient l'usage traditionnel de la langue

(1) Bonfinius, *Rerum Hungaricae* lib. IV. sec. 5, édit. 1581, p. 718, anno 1496.

(2) Luzatto, *Notice sur Abou-Jousouf Hasdai Ibn-Schaprouit*. Paris, 1852, p. 9, nota.

espagnole, distinguaient des autres israelites par l'épithète de « Francs ». Qu'il nous suffise de constater que vers 1573, sous le prince Alexandre Mircea, un Juif espagnol, sans se faire baptiser, sans même changer son nom, Shain fils de Joseph, grâce à sa connaissance approfondie de la langue slavonne réussit à s'élever au rang de secrétaire du prince, (1) ce qu'on ne rencontrerait ni dans l'histoire de France, ni dans celle de l'Angleterre, où les Juifs étaient alors, considérés comme les animaux. (2) Sous Michel-le-Brave, il est vrai eut lieu en Valachie, à Bucarests un petit mouvement anti-israelite, Voici comme le décrit notre immortel Balcescu : « L'ordre princier était donné que tous les Turcs qui se trouvaient à Bucarest s'assemblaient dans la maison du Trésorier Dan, pour y faire constater l'acquiescement de leurs dettes. Dès que les Turcs furent rassemblés

(1) Venelin. op. citato. p. 205.

(2) Merlin, *Répertoire de Jurisprudence*, article : Juifs.

dans la cour, Michel et ses boyards parurent devant l'armée et le peuple, qui avaient soif de vengeance; le prince éleva l'étendard de la liberté, donna l'ordre d'envelopper la cour et fit mettre le feu au quatre coins de la maison, où les Turcs furent tués à coups de canons. Parmi les Turcs égorgés se trouvaient quelques juifs. Il ne faudrait pas attribuer ce fait à l'intolérance des Roumains, mais bien plutôt à l'aide que les Juifs donnaient aux Ottomans pour piller et troubler le pays, et à la faveur dont ils jouissaient auprès du Sultan... » (1)

Au commencement du XVIII^e siècle, sous Etienne Cantacuzène, les chroniques nous racontent encore un acte de cruauté, commis contre les Juifs et également à Bucarest. Leur synagogue fut détruite par ordre du prince. Mais nous répondrons à cela que la nation ne saurait être responsable de l'absurdité individuelle d'un prince despotique, que les mêmes chroniques nous dépeignent de la manière

(6) *Revista Româna*, 1861, p. 283-284.

re suivante :” C’était un homme inconstant dans ses paroles et dans ses actions, qui pillait sans raison ni équité : il n’est pas un évêque, un hégumène, un commerçant, un boyard petit ou grand, qu’il n’ait volé et pillé...” (1) Les Juifs, on le voit, n’ont pas souffert seuls; ils ont eu la consolation de souffrir en la compagnie de nos évêques!

De la Valachie, les Francs essayaient de se répandre peu à peu de l’autre côté du Milcov, d’où ils savaient que les repoussaient systématiquement, par une concurrence commerciale déloyale, souvent même par la calomnie, leurs rivaux les Juifs polonais, dont nous nous occuperons plus loin. Le colonel russe André Meyer, qui visita la Roumanie vers 1790, après avoir dit que les livres religieux des Francs de Iassi sont écrits en espagnol avec des lettres hébraïques, ajoute : « de l’opinion de tous, ces Juifs sont plus honnêtes que ceux de Pologne. » (2)

(1) *Magazină istorică* 5, p. 179.

(2) *Opisanie oczokovskia zemli*, Description du pays d’Oczakov, Pétersbourg. 1794. in-8-o, p. 58.

Aujourd'hui il n'existe pas un seul juif espagnol en Moldavie ; la tolérance religieuse des Roumains leur en aurait permis le séjour, mais la persécution mercantile de leurs corréligionnaires les en a expulsés.

Sans être d'une probité beaucoup plus grande, les *Francs* se distinguent des autres Juifs par une dose moindre de fanatisme ; s'en tenant de préférence à la loi de Moïse proprement dite, c'est à-dire à l'Ancien Testament, plutôt qu'aux bizarres commentaires du Talmud. Comme preuve irréfutable de ce que nous avançons ici, nous dirons que c'est précisément du sein du Judaïsme espagnol de Roumanie qu'est sortie la seule secte religieuse qui constitue une doctrine intermédiaire entre le Judaïsme et le Christianisme et dont on peut dire qu'elle se concilie plus facilement avec l'Évangile qu'avec la Bible.

Jacob Joseph Franck, ou autrement dit *le Franc*, naquit en Roumanie en 1728. Sans embrasser complètement les préceptes du Christianisme et sans non plus repousser absolument les traditions mo-

saïques, il fit cependant un grand pas en avant en reconnaissant la divinité du Christ. « Moïse et l'Evangile sont nos maîtres, disait-il; mais nous devons repousser le Talmud, parce qu'il renferme des blasphèmes contre Dieu. » Ayant réussi à faire quelques disciples, et brûlant de répandre ses idées dans un cercle plus étendu que ne l'était alors la petite colonie des Israélites espagnols de Valachie, ce Luther du Judaïsme se transporta, vers 1750, en Pologne, pays qui, de tout temps, fut un immense océan de juiverie. Mais il eut bientôt lieu de s'en repentir. Calomnié par les Talmudistes, il fut jeté en prison, puis forcé de fuir en Allemagne, où il mourut à Offenbach, dans le Grand Duché de Hesse-Darmstadt, léguant à son intéressante secte demi-chrétienne le nom de *franckistes*. (1)

Pressé d'arriver à nos conclusions, nous nous arrêtons donc

(1) Voir la dissertation de Czacki sur les Juifs (en polonais) dans *Dziela*, Tome III. Poznan 1845. p. 191 note 235; et Peter Beer, *Histoire des sectes religieuses des Juifs*. Brunn. 1823.

ici pour ce qui a trait aux juifs espagnols, content d'avoir pu prouver, l'histoire à la main, que ceux qui naguère se sont montrés — et se montrent encore-intolérants envers eux, sont seulement les Juifs de Pologne, leurs frères par le sang, leurs frères par la religion, contre lesquels leurs plaintes devraient être au moins aussi amères que les nôtres.... (1).

§ 3.

Les Juifs polonais.

Comme la Valachie donna asile aux Juifs espagnols, la Moldavie reçut dans son sein les Juifs polonais, vulgairement appelés *Lehi*.

Même si on laisse de côté cer-

(1) Nous rappellerons à ce propos ce qu'un juif Espagnol de Bucarest, M. Moscou Ascher, écrivait dans le journal la *Roumanie*, le 2 Mai 1873. à M. G. Danielopolu, professeur de droit romain à la Faculté de Bucarest : *Je me mettrais volontiers à côté de vous pour combattre ceux qui veulent qu'on accorde des droits politiques aux Israélites étrangers, Autrichiens et Russes, si vous vouliez lutter avec moi pour convaincre les Roumains qu'ils commettent un crime de lèse humanité en s'obstinant à refuser aux Israélites roumains non seulement les droits politiques, mais aussi les droits civils etc.* (Note des traducteurs.)

taines distinctions théologiques, (1) on ne peut s'empêcher de remarquer que les Juifs de Pologne diffèrent d'une façon très-prononcée de leur coreligionnaires d'Espagne tant sous le rapport physique que philologique : L'extérieur du Juif polonais est, pour ainsi dire, abâtardi et complètement dépouillé de cette expression orientale qui fait distinguer le *Franc* à première vue ; d'un autre côté, il use d'un jargon allemand très corrompu, ce qui fait naturellement que les Juifs polonais et espagnols, loin de pouvoir sympathiser les uns avec les autres, ne peuvent même pas se comprendre.

Au XV-e siècle, peu de temps après la fondation de la principauté de Moldavie, les Israelites polonais commencèrent à se montrer de temps à autre de l'autre côté du Milcov, s'en tenant, — comme ils le font encore aujourd'hui — à ces branches du commerce qui réclament le moins de travail et le mo-

(1) Buxtorf. *Synagoga judaica*, Basileæ. 1690; p. 8.

ins de pudeur, tout en produisant le gain le plus considérable. Le voisinage des Tartares, les invasions continuelles, l'état de guerre permanent, leur procuraient une spéculation facile et lucrative au dernier point: ils rachetaient pour une somme infime des mains des païens les prisonniers les plus considérables auxquels ils vendaient la liberté pour une somme dix fois plus forte. Nous n'en voulons pour preuve que cette lettre d'Etienne le-Grand au prince polonais Alexandre Jagelon: «Votre ambassadeur a trouvé ici, en Moldavie, chez un juif, une dame noble de Pologne, rachetée de l'esclavage turc; laquelle n'ayant pas d'argent pour payer le juif, lui donna la garantie de notre boyard Théodore, staroste de Hotin, pour la somme de 120 ducats rouges de Hongrie...» (1) A cette époque, le prix du ducat était si élevé que dans les Archives de l'Etat à Bucarest

(1) *Les Actes de la Russie occidentale*, publiés par la Commission Archéographique (en russe). Tome I. p 1803.

on trouve des documents établissant que la vente d'un village entier fut conclu pour le prix de soixante quinze ducats. On peut s'imaginer les immenses profits que la spéculation juive retirait sans peine aucune du rachat des prisonniers de guerre.

La lettre d'Etienne-le-Grand n'est pas seulement importante parce qu'elle caractérise le commerce des juifs, mais aussi et surtout, au point de vue qui nous occupe, parce qu'elle montre que le gouvernement roumain et les lois permettaient qu'une chrétienne fut l'esclave d'un juif, ce qui, à la même époque, aurait révolté tous les esprits dans ces pays civilisés de l'Occident, qui essayent aujourd'hui de nous donner des conseils de modération, au lieu d'en puiser pour eux-mêmes dans l'histoire de la Roumanie.

Nous ne parlerons pas du haut degré de sécurité dont jouissait la fortune des juifs sous l'administration de ce terrible prince Etienne devant lequel pâlissaient les sultans et les rois; nous dirons seu-

lement qu'un ambassadeur polonais n'ayant point assez d'argent pour racheter une dame noble de ses compatriotes, se vit contraint d'entrer en négociations avec le Juif et de lui offrir la caution du préfet de Hotin, qui, d'après la hiérarchie des boyards d'alors, était l'un des plus hauts dignitaires du pays. (1).

An XVI-e siècle, la tolérance religieuse des Moldaves pour les Juifs de Pologne alla plus loin que ne peut le permettre la raison d'État, même de nos jours. Vers 1540, raconte le chroniqueur polonais Martin Bielski, les juifs convertirent plusieurs Polonais au judaïsme. Leur ayant fait subir la cérémonie de la circoncision, ils les envoyaient déjà catéchisés en Moldavie, où ces chrétiens devenus juifs trouvaient un refuge contre les persécutions du clergé catholique. (2).

La tolérance religieuse poussée à ce point est une tolérance abusive, une tolérance déraisonnable !

(1) *Ietopisetze*. Tome I. p. 104.

(2) *Kronika polska*. Cracovie 1595. p. 510.

Cependant, en 1578, le prince Pierre-le-Boiteux décréta brusquement l'éloignement de tous les Juifs polonais de la Moldavie. — Voilà donc une persécution contre la loi de Moïse! s'écrieront ceux qui cherchent, à tout prix, à nous désigner à l'Europe comme des monstres de fanatisme et de fureur. Par bonheur, l'acte de bannissement s'est conservé jusqu'aujourd'hui dans les archives municipales de Lemberg, fascicule 516, No. 109 : pas un mot, pas une syllabe, pas une virgule qui ait trait à la religion! «Les commerçants juifs font une concurrence déloyale aux négociants moldaves et c'est pour cela justement et non pour autres raisons que nous les chassons du pays,» dit le prince roumain. (1) Où peut-on voir là un acte d'intolérance religieuse? Il faudrait alors l'imputer également à l'illustre Montesquieu quand il dit: «La liberté du commerce n'est pas la faculté accordée aux commerçants de faire ce qu'ils veulent.» (2)

(1) Voir le journal «*din Moldova*», année 1862. Tome I. p. 19.

(2) *Esprit des Loix* Livre. XX. ch. 12.

Le décret de Pierre-le-Boiteux ne pouvaient durer longtemps. Au XVII-e siècle, les Juifs polonais repassèrent le Dniester, épouvantés des effroyables tortures dont ils étaient menacés par les Cosaques Zaporogues, qui s'étaient émancipés du joug polonais et avaient soif de se venger de tout ce qu'ils avaient souffert comme paysans, de la part des fermiers juifs. (1)

L'archidiacre Arabe, Paul d'Alep, qui traversa la Roumanie du temps de Michel Bassaraba, dit entre autres : « Le juif Iankel, qui s'est réfugié en Moldavie, nous a raconté beaucoup de traits de la barbarie que montre l'hetman cosaque contre les Juifs ». (2)

Un Juif s'est-il jamais rencontré qui ait raconté à d'autres la barbarie des Roumains à l'égard de ses coreligionnaires ? Non.

Au XVIII-e siècle, sous la domination des Phanariotes, la chronique gréco-moldave d'Amiras nous

(1) Chevalier. *Histoire de la guerre des Cosaques*. Paris, 1662. p. 31.

(2) *Travels of Macains*, dans mes *Archives historiques*, t. I, part. 2, p. 110.

signale un fait par lequel nous clôrons cette longue série de preuves. Les habitants du village d'Onitzcani, en Bessarabie, accusèrent quatre juifs d'avoir tué, par ordre du rabbin, l'enfant d'un Roumain. Aucun trouble ne s'ensuivit de la part du peuple, aucune violence, aucune vendetta. Les inculpés furent simplement envoyés devant le prince, à Iassi. Michel Racovitza, quoique, en réalité, il les crut coupables, ne pensa pas qu'il fut convenable de prononcer une sentence hâtive. En conséquence, il organisa une sorte de Tribunal, auquel prit part toute la population israélite de la ville. «Le prince, dit le chroniqueur, tint un divan et appela tous les Turcs, tous les juifs tous les boyards, grands et petits.» (1) En présence de ce majestueux sanhédrin, composé de chrétiens, de musulmans et de talmudistes, les accusés furent interrogés, et ce furent les Israélites eux-mêmes qui prononcèrent le verdict en disant au prince :

(1) *Letopisetze*. Tome III. p. 133.

«qu'il leur soit fait ainsi qu'ils ont fait...»

Nous le demandons, une semblable procédure, unique en son genre dans les annales du monde, ne doit-elle pas faire rougir tous ceux qui déclament aujourd'hui contre l'intolérance religieuse des Roumains ?...

Enfin rien ne nous peint mieux le rôle du Juif polonais de Moldavie au commencement de ce siècle, que ce passage d'un poème sur les événements de 1821, découvert naguère par M. Alexandri et dans lequel on décrit comme suit l'entrée des Turcs à Iassi :

«Spart'aŭ bolŝi negustoresci
«După sfaturî jidovesci,
«De marfurî predându-le,
«La Jidovi vindendu-le !
«Cate boltă mai era,
«Jidoviî le-o arăta ;
«De era moldovenescă,
«Ei le dicea că'i grecescă,
«Și Turciî aprinși pe locu
«O despoia și'i da focu,
«Dândū averea creștinescă
«In mâna cea jidovească...» (1)

(1) Voir le journal «*Pressa*» numéro du 14 Mars 1863, feuilleton.

« Ils brisèrent les boutiques des marchands — d'après les conseils des Juifs, — pillant les marchandises — et les vendant aux Juifs! — Une boutique restait-elle, — les Juifs la leur montraient, — si elle était à un Moldave, — ils disaient qu'elle était à un Grec, — et les Turcs — enflammés aussitôt, — la dépouillaient et y mettaient le feu, — mettant la fortune des chrétiens — entre les mains des Juifs... »

Qu'on juge maintenant si ce sont les Roumains qui persécutaient les Juifs ou si ne sont pas plutôt les Juifs qui persécutaient les Roumains ?...

EPILOGUE.

Qu'on L'étude vient de lire est à la fois trop longue et trop courte, suivant le point de vue sous lequel on la considère. Elle est trop longue pour tous ceux qui ont d'avance, instinctivement, par une sorte d'intuition, par une raison secrète, par l'air qu'ils respirent, sans le secours d'aucun document, la conviction que notre nation, douée par la nature de l'esprit le plus éloigné du bigotisme, est tout-à-fait incapable de perdre son temps dans de stériles préoccupations théologiques. Pour ceux-là, il est même inutile de mettre en question la tolérance religieuse des Roumains. Mais, d'un autre côté, notre étude est trop courte en proportion de la multitude des matériaux qui s'amassaient autour de nous en quantité telle qu'il nous aurait été possible en transformer chaque chapitre de volume et d'écrire des ouvrages séparés sur l'histoire des différentes sectes religieuses dis-

persées ou réunies en un seul endroit sur l'étroit territoire roumain.

Enfermé dans ce dilemme de donner trop ou trop peu, nous nous sommes résolu à suivre une route intermédiaire également éloignée de ces deux extrêmes, nous avons essayé de justifier par le témoignage de l'histoire le cri de notre conscience nationale, tout en nous gardant d'étaler un luxe d'érudition inopportun ou de tomber dans l'enflure du pédantisme scolastique.

Arrivé à la fin de notre travail, nous nous trouvons en présence de deux conclusions : l'une générale, l'autre politique, appartenant chacune à un ordre d'idées différent, bien que dérivant d'un même point; semblables à ces ruisseaux qui sourdent d'une même source, coulent d'abord ensemble en harmonie, puis se séparent, s'éloignent l'un de l'autre et finalement vont féconder des campagnes différentes.

La première conclusion est pour la tolérance, pour ainsi dire universelle de nos aïeux envers tous les rites de toutes les nations, sans aucune distinction d'affinité, pro-

testants, catholiques, mahométans, grégoriens, lipovans, israélites, allemands, turcs, tartares, arméniens, etc., comme nous l'avons démontré dans les sept chapitres qui précèdent.

Cette conclusion, qui est la nôtre, nous sommes heureux de la trouver exprimée dans les mêmes termes par trois voyageurs du XVI^e siècle : un Allemand, un Italien et un Polonais, qui tous les trois manifestent, avec un ensemble remarquable, leur admiration pour la merveilleuse tolérance des Roumains, qui les étonnait comme un phénomène curieux et sans exemple. Georges Reichersdorff, ambassadeur autrichien à la Cour de Pierre Raresch, dit : « Il existe ici diverses sectes de religions et de nations , Ruthènes, Polonais, Serbes, Arméniens, Bulgares, Turcs et Saxons de Transylvanie, qui vivent pêle-mêle et, sans qu'il s'élève jamais de disputes au sujet des mille cérémonies et dogmes différents : chaque secte et chaque nationalité a la plus entière liberté de suivre ses propres rites et

usages...”(1) Tout aussi favorable s'expriment Giovanandra Gromo, et Mathieu Strykowski, lequel avait par deux fois, en 1572-1575, parcouru toute la Roumanie s'écrie dans ses vers avec emphase: «Là Valaque, Serbe, Tzigane, Grec, Italien, le monde réuni!» (2).

Deux siècles plus tard, à l'époque des Phanariotes, le voyageur Raicevich de Raguse, reproduisait les mêmes louanges: «On y tolère, écrivait-il de nos pays, que chaque secte et religion y exerce son culte sans aucun empêchement. En Valachie on trouve plusieurs monastères de Franciscains Observants qui dépendent de l'évêque de Nicopolis en Bulgarie. A Bucarest, il existe une église luthérienne et une synagogue juive. En Moldavie, comme ils étaient excessivement nombreux les Israelites ont obtenu la permission d'avoir plusieurs temples...» (3)

La seconde conclusion de notre

(1) *Chorographia Moldaviae*, p. 50.

(2) *Kronika polska*, Warszawa, 1846. Tome I, p. XVI biographie.

(3) *Osservazioni intorno la Valacchia*, Napoli, 1788, p. 245-6.

étude, plus partielle, est toute politique et pratique ; et nous l'avouons, ce qui nous a fait prendre la plume est ce fait brûlant de 500.000 Juifs envahissant la Roumanie avec armes et bagages, hommes, femmes, chats et pourceaux, absolument comme ces immenses migrations de barbares asiatiques du moyen-âge. Nous dira-t-on qu'ils viennent chez nous réclamer le bénéfice d'une tolérance religieuse qui ne leur est nulle part refusée ?

La foi de ces individus nous importe peu chrétiens, bouddhistes ou idolâtres, la question resterait la même.

C'est assez de constater la monstruosité d'un élément entièrement étranger qui vient se superposer tout d'un coup sur l'élément roumain, dans une si effrayante proportion qu'on compte aujourd'hui un Juif pour quatre Roumains et qu'on pourra compter demain un Roumain pour quatre Juifs !

Les Etats occidentaux ne courent aucun risque à nous taxer de barbares, de sauvages, d'anthropophages ; car en France, en Angle-

terre, en Allemagne, la population israelite est à peine comme une goutte d'eau dans l'océan, sans compter que les nationalités dominantes y sont déjà consolidées, tandis que l'état de la nôtre est précaire et que nous attendons avec des battements de cœur que l'avenir vienne lui donner une forme précise.

La Providence a condamné la race d'Israel à errer disséminée sur toute la surface du globe terrestre, punissant ainsi moins ce peuple seul que les peuples sur lesquels déborde ce déluge jailli de la Palestine. Est-il juste de laisser le mal se concentrer et envahir le beau corps de la Roumanie, au lieu qu'il s'étende en doses insensibles dans toutes les directions, d'un pôle à l'autre, comme l'a voulu le décret du Destin? Nous ne refuserons pas dans ce cas de recevoir, nous aussi, la part qui nous revient de la somme totale de cet impôt de l'hospitalité; mais nous ne consentirons jamais à ce que notre pays paie pour le monde entier.

Les Juifs sont par rapport à la population de l'Europe dans la

proportion de 1 à 60 ; il revient donc au plus 80.000 israélites pour la Roumanie ; pour le reste, que la France, l'Angleterre l'Allemagne se les partagent et les gardent.

Quoi de plus singulier ! Personne ne nous conteste le droit de refuser la qualité de citoyen roumain à un Allemand, à un Français ou à un Russe. Personne ne s'indigne de l'exceptionnel ostracisme auquel nos traités avec la Turquie ont soumis les Ottomans. Mais dès que la question des Juifs est mise sur le tapis, mille contestations s'élèvent de tous côtés ; l'indignation surgit sur les rives de la Seine, sur les bords de la Tamise, sur les collines du Rhin, nous criant sur tous les tons : intolérance religieuse, intolérance religieuse !

La présente étude, par le poids des faits les plus authentiques, servira à convaincre, du moins nous nous flattons de cet espoir, les plus obstinés de la légion de nos détracteurs que le Roumain, à l'égard des Juifs comme en toute autre question de même nature, peut être poussé par le sentiment de conserva-

tion nationale ou retenu par d'impérieux intérêts économiques, mais qu'il ne descendra jamais jusqu'à l'idée d'une stupide persécution contre le Talmud, les rabbins et la Synagogue!

En terminant ces pages, nous ne pouvons nous empêcher de comparer notre temps, où l'on nous jette, à nous, l'imputation d'une intolérance religieuse qui ne nous est jamais venue à l'esprit, avec ces époques que le terrible génie de Shakespeare décrivait ainsi : « Cruels sont les temps où nous sommes regardés comme des traîtres, sans que nous sachions pourquoi; où nous tremblons de peur, sans en savoir la cause.. »

„But cruel are the times, when we are traitors,
„And do not know ourselves; when we hold rumours.
„From what we fear, yet know not what we fear.,,

Macbeth, Act IV Sc. II.

FIN.



TABLE

ET

DIVISIONS DES CHAPITRES

<i>Préface</i>	1
I. La Religion du Roumain	3
II. Les Protestants en Roumanie	20
III. Les Catholiques en Roumanie.	33
§ 1. XIV-e siècle.	
§ 2. XV-e siècle.	
§ 3. XVI-e siècle.	
§ 4. XVII-e siècle.	
IV. Les Mahométans en Roumanie.	61
V. Les Arméniens en Roumanie.	73
VI. Les Lipovans en Roumanie	74
VII. Le Judasime en Roumanie.	78
§ 1. Les Juifs Primitifs.	
§ 2. Les Juifs Espagnols.	
§ 3. Les Juifs Polonais.	
<i>Epilogue</i>	114
<i>Errata</i>	125

VERIFICAT
2007

BIBLIOTECA
CENTRALĂ
UNIVERSITĂŢII
BUCUREŞTI

VERIFICAT

VERIFICAT
2017

ERRATA

N. B. N'ayant pu revoir les épreuves de cette brochure nous rectifions quelques erreurs échappées au copiste et au typographe.

- Page 1, ligne 15, au lieu de: «ou n'importe...»
lire: «ou de n'importe...»
- Pag. 2, ligne 15, au lieu de «m'avaient échappé...» lire «m'étaient échappées...»
- Pag. 6, lig. 4, lire: «primordiale.»
- Pag. 9, lig. 13, lire: «décréter.»
- Pag. 17, lig. 29, au lieu de: «de mandait,» lire: «demandait.»
- Pag. 35, lig. 23, lire: «suffragant.»
- Pag. 84, lig. 29, au lieu de: «decisioné,» lire: «décision.»
- Pag. 93, lig. 28, lire: «treize.»
- Pag. 95, lig. 12, lire: «conformés,» au lieu de: «aconformés.» — Lig. 23, au lieu de: «qui lavons,» lire: «qui avons...»
- Pag. 97, lig. 21, lire: «de» au lieu de: «des.»
- Pag. 99, lig. 16, lire: «il est vrai,» au lieu de: «il est vrai.» — Lig. 17, lire: «Bucarest.» — Lig. 20, lire: «princier,» au lieu de: «princié.»
- Pag. 101, lig. 12, lire: «essayèrent.»
- Pag. 103, lig. 25, lire: «notre.» — Lig. 26, lire: «arrêtons.»
- Pag. 114, lig. 1, au lieu de: «qu'on L'étude, ...» lire: «L'étude...» — Lig. 23, au lieu de: «en transformer,» lire: «de transformer.»
-